



avril 2019

### **GENERAL TERMS AND CONDITIONS OF PURCHASE**

**CONTRACT:** These terms and conditions of purchase (“Conditions”) constitute an integral and binding part of any purchase of Products or Services, whether incorporated by reference to an Internet website, by notice or transmitted electronically or in paper form. These Conditions together with the Order constitute the contract (“Contract”) and such purchase is conditioned on and limited to its terms. By performing pursuant to, or acknowledging receipt of, an Order, Supplier assents to these Conditions as fully as if Supplier had accepted them in writing. Unless and only to the extent expressly adopted in the Order, Buyer rejects, and these Conditions expressly exclude, any additional or inconsistent terms and conditions regardless of materiality offered by Supplier at any time, irrespective of Buyer’s acceptance of Products or Services. Any reference in the Order to Supplier’s quotation, offer or proposal will be deemed adoption of only those portions of the quotation, offer or proposal which are not inconsistent with, or does not conflict with, these Conditions.

### **CONDITIONS GÉNÉRALES D’ACHAT**

**CONTRAT :** Les présentes conditions générales d’achat (les « Conditions ») font partie intégrante et contraignante de tout achat de Produits ou de Services, qu’elles soient incorporées par référence sur un site internet, qu’elles fassent l’objet d’une notification ou qu’elles soient transmises par la voie électronique ou sous format papier. Les présentes Conditions, conjointement avec la Commande, constituent le contrat (« Contrat ») et un tel achat est conditionné par et limité à ces conditions. En exécutant une Commande ou en accusant réception d’une Commande conformément à ces conditions, le Fournisseur les accepte entièrement comme s’il les avait approuvées par écrit. Hormis si et uniquement dans la mesure où il en a été expressément convenu dans la Commande, l’Acheteur réfute, et les présentes Conditions les excluent expressément, toutes modalités et conditions additionnelles ou contradictoires, indépendamment de leur importance, offertes par le Fournisseur à quelque moment que ce soit, et ce même si l’Acheteur a accepté des Produits ou Services. Toute référence dans la Commande à un devis, à une offre ou à une proposition du Fournisseur sera réputée

The following terms and conditions of purchase will apply to each Order:

## 1 DEFINITIONS:

**1.1 “Affiliate”** means those corporations, companies and business entities which are, directly or indirectly, controlled by, controlling or under common control with a party hereto, and with respect to Purchaser, those corporations, companies and business entities in which Buyer has ownership of more than twenty-five percent (25%) of the voting stock or the issued and paid up share capital. “Control” meaning ownership of more than fifty percent (50%) of the voting stock or the issued and paid up share capital or the power to appoint or elect the majority of the directors.

**1.2 “Applicable Law and Regulations”** means laws and regulations (i) applicable to Supplier in all places where Supplier does business, (ii) applicable to the Products or Services provided pursuant to this Order, including without limitation, such laws and regulations applicable at the place of Delivery and all sites where Services are performed, or (iii) required by the law governing the Contract.

**1.3 “Delivery”** means performance of the Services and/or with respect to Product/s delivery of (i)

**adopter uniquement les parties du devis, de l’offre ou de la proposition qui ne sont pas incohérentes ou contradictoires par rapport aux présentes Conditions.**

Les conditions générales d’achat suivantes s’appliqueront à chaque Commande :

## 1. DÉFINITIONS

**1.1. « Filiale »** signifie les entreprises, sociétés et entités commerciales qui, directement ou indirectement, sont contrôlées par une partie au Contrat, la contrôlent ou sont placées sous son contrôle commun et, concernant l’Acheteur, les entreprises, sociétés et entités commerciales dans lesquelles l’Acheteur détient la propriété de plus de vingt-cinq pour cent (25 %) des actions avec droit de vote ou du capital social émis et libéré. La notion de « contrôle » implique la propriété de plus de cinquante pour cent (50 %) des actions avec droit de vote ou du capital social émis et libéré ou le pouvoir de désigner ou d’élire la majorité des administrateurs.

**1.2. « Lois et réglementations applicables »** signifie les lois et réglementations (i) applicables au Fournisseur dans tous les endroits où il déploie des affaires, (ii) applicables aux Produits ou aux Services conformément à une commande, y compris mais sans s’y limiter, les lois et réglementations applicables sur le lieu de Livraison et sur tous les sites où des Services sont exécutés ou (iii) requises par la loi régissant le Contrat.

Product/s pursuant to an Order, in conformance with the Contract and free from any defects or damages, to the destination set forth in such Order pursuant to the terms of the International Chamber of Commerce's INCOTERM 2010 (“**INCOTERMS**”) set forth in the Order; and (ii) all documents required by the Order, including without limitation, a properly executed bill of lading, documents required for custom clearance, delivery note, measuring note, and certificate of compliance with standards (where applicable), which in each case must bear the applicable Order number together with Buyer’s material symbol numbers or code numbers if furnished by Buyer. “Deliver” and “Delivered” will have correlative meanings.

**1.4** “**Order**” means the document or documents issued and delivered by Buyer to Supplier specifying, among other things, the Product or Service being purchased (including any technical details, specifications or plans), the price, quantities, the time and place of Delivery, the INCOTERM applicable to the Delivery of Products, the payment terms and other technical and commercial terms unique to such Product or Service. Unless otherwise specifically excluded in an Order, such Order for Products or Services shall be deemed to include without additional cost or expense all services, products, licenses, permits and approvals necessary for performance under the Order in accordance with the standards set

**1.3.** « **Livraison** » signifie l’exécution des Services et/ou, en ce qui concerne un/des Produit/s, la livraison (i) du/des Produit/s conformément à une Commande, en vertu du Contrat, exempt/s de tous vices ou dommages, à l’endroit indiqué dans cette Commande conformément aux conditions des INCOTERMS 2010 (« **INCOTERMS** ») de la Chambre internationale de Commerce stipulées dans la Commande ; et (ii) tous les documents requis par la Commande, y compris mais sans s’y limiter, un connaissance dûment exécuté, les documents requis pour le dédouanement, le bon de livraison, la note de mesure et le certificat de conformité avec les normes (le cas échéant) qui, dans chaque cas, doivent porter le numéro de commande applicable, conjointement avec les numéros de symbole des matières ou les numéros de code de l’Acheteur si ce dernier les a remis. « Livrer » et « Livré » auront des significations correspondantes.

**1.4.** « **Commande** » signifie le ou les documents établis et remis par l’Acheteur au Fournisseur spécifiant, entre autres choses, le Produit ou Service acheté (y compris tous les détails, spécifications ou plans techniques), le prix, les quantités, la date et le lieu de livraison, l’INCOTERM applicable à la Livraison de Produits, les conditions de paiement et d’autres conditions techniques et commerciales uniques à ce Produit ou Service. À défaut d’exclusion spécifique autre dans une Commande, une telle Commande de Produits ou de Services sera réputée

forth in this Contract and all other mandatory standards contained in Applicable Laws and Regulations.

**1.5** “**Product/s**” means goods manufactured or lawfully distributed by Supplier and specified in the Order. Such Product(s) includes, but is not limited to, goods manufactured or produced in accordance with specifications provided by Buyer, pursuant to design documents developed by Buyer or developed by Supplier specifically for Buyer (“**Special Ordered Product/s**”).

**1.6** “**Services**” means the work specified in the Order to be performed by Supplier.

## **2 PERFORMANCE UNDER ORDER.**

**2.1 Performance by Supplier.** Acceptance of the Order constitutes an irrevocable confirmation that Supplier has examined, or had the chance to examine, the requirements of the Buyer and its premises (if relevant) and all other information which Supplier deems relevant to fulfill the Order, and Supplier hereby irrevocably waives any right to claim non-suitability.

**2.2 Delivery.** Unless otherwise agreed in writing, Supplier will Deliver Products and perform Services when and as directed by the Order, it being understood

inclure, sans frais ou dépenses additionnels, tous les services, produits, licences, permis et autorisations nécessaires pour l’exécution en vertu de la commande, conformément aux normes exposées dans ce Contrat et à toutes les autres normes obligatoires contenues dans les Lois et Réglementations applicables.

**1.5.** « **Produit/s** » signifie les biens fabriqués ou légalement distribués par le Fournisseur et spécifiés dans la Commande. Ce(s) Produit(s) inclut/incluent, mais sans s’y limiter, des biens fabriqués ou produits conformément aux spécifications remises par l’Acheteur, conformément aux documents de conception développés par l’Acheteur ou développés par le Fournisseur spécifiquement pour l’Acheteur (« **Produit/s spécial/aux commandé/s** »).

**1.6.** « **Services** » signifie le travail spécifié dans la Commande à exécuter par le Fournisseur.

## **2. EXÉCUTION EN VERTU DE LA COMMANDE.**

**2.1. Exécution par le Fournisseur.** L’acceptation de la Commande constitue une confirmation irrévocable que le Fournisseur a examiné, ou a eu l’opportunité d’examiner, les exigences de l’Acheteur et ses locaux (le cas échéant) et toutes les autres informations que le Fournisseur estime importantes pour exécuter la Commande, et, par les présentes, le Fournisseur renonce irrévocablement à tout droit de se prévaloir d’une inadéquation.

**2.2. Livraison.** À défaut d’accord écrit autre, le Fournisseur

that TIME IS OF THE ESSENCE with respect to such Delivery and performance. If the Product has associated manuals, Supplier shall Deliver to Buyer at least two (2) hard copies of such manuals and a copy in printable media, which may be used by Buyer to make additional copies of such manuals.

**2.3 Packaging.** All Products will be packaged in accordance with Buyer's instructions as set forth in the Order; or if the Order does not include instructions with respect to packaging, all items will be packaged in accordance with the best available packaging materials and methodologies to ensure receipt by Buyer at its premises, in an undamaged condition. Supplier will be liable for all discharge, spill or other environmental incident (including clean-up costs) involving any Products shipped under the Order until Delivery to Buyer. Unless expressly stated in the Order, the cost of packaging is included in the costs defined in the Order.

**2.4 No Subcontracting or Delegations.** Supplier shall not use sub-contractors (including any Affiliate of Supplier) to perform Services or purchase from sub-vendors (including any Affiliate of Supplier)

livrera les Produits et exécutera les Services aux dates et selon les instructions reprises dans la Commande, étant ainsi entendu que la DATE EST ESSENTIELLE concernant cette Livraison et exécution. Si le Produit est associé à des manuels, le Fournisseur remettra à l'Acheteur au moins deux (2) copies papier de ces manuels et une copie sur un support imprimable que l'Acheteur pourra utiliser pour réaliser des copies supplémentaires de ces manuels.

**2.3. Emballage.** Tous les Produits seront emballés conformément aux instructions de l'Acheteur telles que stipulées dans la Commande ou, si la Commande ne contient pas d'instructions concernant l'emballage, tous les articles seront emballés avec les meilleurs matériaux et méthodologies d'emballage disponibles, et ce afin que l'Acheteur puisse réceptionner les Produits dans ses locaux sans que ceux-ci soient endommagés. Le Fournisseur sera responsable de toute émission, de tout déversement accidentel ou de tout autre incident environnemental (y compris les frais de nettoyage) impliquant des Produits expédiés conformément à la Commande jusqu'à la Livraison à l'Acheteur. À défaut d'indication explicite dans la Commande, les frais d'emballage sont inclus dans les coûts définis dans la Commande.

**2.4. Pas de Sous-traitance ou de Délégations.** Le Fournisseur ne fera pas appel à des sous-traitants (y compris une Filiale du Fournisseur) pour exécuter des Services ou n'achètera pas à des sous-vendeurs (y compris une Filiale du Fournisseur) des composants

components for Special Ordered Products without advance written authorization from Buyer.

**Non-Conforming Shipments.** Supplier shall deliver only the quantity specified in the Order and Buyer may return to Supplier, at the expense and risk of loss of Supplier, or purchase from Supplier, at the unit price specified in the Order, any Products Delivered in excess of such quantities. The actual delivery quantity for Products ordered by weight shall be determined by Buyer if Buyer weighs the Product at the time of Delivery, otherwise, Supplier's invoiced weight shall control in the absence of manifest error. In the event of a shortfall in the quantity of Products Delivered, Buyer shall have the option to accept the quantity Delivered or to treat such shortfall as a breach and, in addition to any other remedies, reject the shipment and return it to Supplier at the expense of Supplier. If Buyer accepts the quantity Delivered, it may also require that the shortfall amount be shipped to Buyer as soon as possible at Supplier's expense and risk of loss.

**2.5 Title and Risks.** The title to the Products or any work product resulting from Services (“**Work Product**”) shall pass to Buyer upon the earlier of: (i) Delivery of the Product or performance of the Services, or (ii) any payment by Buyer under the Order. However, Supplier shall bear all risks with respect to (a) the Products in accordance with the INCOTERM set forth in the Order; and (b) the Work Product

pour des Produits spéciaux commandés sans l'autorisation écrite préalable de l'Acheteur.

**Expéditions non conformes.** Le Fournisseur livrera uniquement la quantité spécifiée dans la Commande et l'Acheteur peut renvoyer au Fournisseur, aux frais et au risque de perte de ce dernier, ou acheter au Fournisseur, au prix unitaire spécifié dans la Commande, tous les Produits livrés en sus de ces quantités. La quantité effective livrée pour des Produits commandés au poids sera déterminée par l'Acheteur si ce dernier pèse les Produits au moment de la Livraison, sinon le poids facturé par le Fournisseur sera réputé exact en l'absence d'erreur manifeste. En cas de quantité insuffisante de Produits livrés, l'Acheteur aura le choix d'accepter la quantité livrée ou de traiter cette insuffisance comme une violation et, outre toutes autres voies de recours, il pourra refuser l'expédition et la renvoyer au Fournisseur aux frais de ce dernier. Si l'Acheteur accepte la quantité livrée, il peut également demander que la quantité insuffisante lui soit expédiée dès que possible aux frais et au risque de perte du Fournisseur.

**2.5. Titre de Propriété et Risques.** Le titre de propriété des Produits ou de tout produit du travail résultant de Services (« **Produit du Travail** ») passera à l'Acheteur lors de l'événement qui se produit en premier lieu : (i) Livraison du Produit ou exécution des Services, ou (ii) tout paiement par l'Acheteur conformément à la Commande. Toutefois, le Fournisseur supportera tous les risques associés (a) aux Produits conformément à

until acceptance in accordance with the Order.

## **2.6 Inspection, Storage and Testing.**

**2.6.1** Buyer is not obliged to inspect or examine any Product or Work Product. Buyer's omission to inspect or examine any Product or Work Product shall not relieve Supplier of any obligation, warranty or liability set forth herein or under Applicable Law and Regulations. Examination, sampling or testing of Products or Work Products or use of Products or Work Products shall not relieve Supplier of its obligations nor derogate from Supplier's warranties, obligations or liability set forth hereunder or under Applicable Law and Regulations or any additional warranty of Supplier whether made by Supplier to Buyer or made publicly available by Supplier.

**2.6.2** Should Buyer choose to inspect, examine, sample or test any Product or Work Product, Buyer shall have the right to examine, sample or test the Products, the Work Products and their operation upon installation and

l'INCOTERM stipulé dans la Commande ; et (b) au Produit du Travail jusqu'à l'acceptation conformément à la Commande.

## **2.6. Inspection, Stockage et Tests.**

**261.** L'Acheteur n'est pas dans l'obligation d'inspecter ou d'examiner un quelconque Produit ou Produit du Travail. Le fait que l'Acheteur omette d'inspecter ou d'examiner un quelconque Produit ou Produit du Travail ne dégagera en aucune manière le Fournisseur d'une obligation, garantie ou responsabilité quelle qu'elle soit exposée ici ou en vertu des Lois et Réglementations applicables. L'examen, l'échantillonnage ou les tests de Produits ou de Produits du Travail ou l'utilisation de Produits ou de Produits du Travail ne dégagera pas le Fournisseur de ses obligations ni ne dérogera aux garanties, aux obligations ou à la responsabilité du Fournisseur visées ici ou en vertu des Lois et Réglementations applicables ou d'une quelconque garantie supplémentaire du Fournisseur qu'elle ait été accordée par le Fournisseur à l'Acheteur ou rendue accessible au public par le Fournisseur.

**262.** Si l'Acheteur choisit d'inspecter, d'examiner, d'échantillonner ou de tester un quelconque Produit ou Produit du Travail, il aura le droit d'examiner, d'échantillonner ou de tester les Produits, les Produits du Travail et leur

commencement of use of such Products or upon completion of the Services, and may, but shall not be obliged, to notify Supplier within a reasonable time thereafter of any defect found in such examination. Supplier shall provide all information which Buyer reasonably requeststo carry out such an inspection.

### **3 COMPLIANCE WITH LAWS, REGULATIONS AND INSTRUCTIONSOFBUYER**

**3.1 Licenses and Permits.** Supplier shall hold and maintain in good standing, during all times relevant to the fulfillment of any Order, all requisite licenses, permits and approvals, including, without limitation, permits to hold, store, use, import and export hazardous materials. At the request of Buyer, Supplier shall promptly deliver to Buyer a copy of such permit, license or approval. In addition, at the request of Buyer, Supplier shall deliver to Buyer a certificate, executed by a duly authorized officer of Supplier, certifying compliance with any Applicable Law and Regulations.

**3.2 Compliance with Customs Regulations.** At the request of Buyer, Supplier shall submit to Buyer all documents and information required from the Supplier in order to export and import the Products within

fonctionnement lors de l'installatoin et du début d'utilisation de ces Produits ou lors de l'achèvement des Services, mais ne sera pas obligé de signaler au Fournisseur toute défaillance rencontrée durant cet examen dans des délais raisonnables après cet examen. Le Fournisseur remettra à l'Acheteur toutes les informations que celui-ci demandera raisonnablement afin d'exécuter une telle inspection.

### **3. RESPECT DES LOIS, RÉGLEMENTATIONS ET INSTRUCTIONS DE L'ACHETEUR**

**3.1. Licences et Permis.** Le Fournisseur détiendra et conservera comme il se doit, durant tout le temps nécessaire pour exécuter une quelconque Commande, tous les permis, licences et autorisations requis, y compris mais sans s'y limiter, les autorisations de détenir, d'entreposer, d'utiliser, d'importer et d'exporter des matières dangereuses. À la demande de l'Acheteur, le Fournisseur lui remettra sans tarder une copie de ces permis, licences ou autorisations. En outre, à la demande de l'Acheteur, le Fournisseur remettra à ce dernier un certificat, établi par un cadre dûment autorisé du Fournisseur, attestant du respect de toutes lois et réglementations applicables.

**3.2. Respect des réglementations douanières.** À la demande de l'Acheteur, le Fournisseur remettra à l'Acheteur tous les documents et informations requis de la part du Fournisseur en vue de l'exportation et de

three (3) weeks of

receipt of the relevant Order so as to avoid delay in receiving a required export and/or import permit. The Certificate of Origin or equivalent document will be delivered to Buyer together with the Delivery of the relevant Products.

### **3.3 Compliance with Law, Safety, Security, Environmental Protection and Buyer's Code of Ethics.**

**3.3.1** In the production or supply of the Products or the performance of the Services, Supplier shall comply with all Applicable Law and Regulations, including, without limitation, those applicable to safety, security and environmental protection.

**3.3.2** Without derogating from the above, in case the supplier is in the United States and to the extent and when applicable, Supplier represents that the Products and Services will comply with all applicable federal, state and local laws, rules, regulations, executive orders, including, without limitation, the regulations and requirements issued under the Department of Labor and the Environmental Protection Agency, the requirements of Executive Order 11246, as amended, and Executive Order 13496, 41 CFR Section 60-1.4(a)(7), 60-300.5(a) and 60-741.5(a) and 29 CFR Part 471,

l'importation des Produits, et ce dans les trois (3) semaines à compter de la réception de la Commande concernée afin d'éviter tout retard sur le plan de la réception d'un permis d'importation et/ou d'exportation requis. Le Certificat d'origine ou un document équivalent sera remis à l'Acheteur conjointement avec la Livraison des Produits concernés.

### **3.3. Respect des lois relatives à la Sûreté, à la Sécurité, à la Protection de l'Environnement et du Code d'Éthique de l'Acheteur.**

**331.** Pour la production ou la livraison des Produits ou l'exécution des Services, le Fournisseur respectera toutes les lois et réglementations applicables, y compris mais sans s'y limiter, celles d'application en matière de sûreté, de sécurité et de protection de l'environnement.

**332.** Sans déroger à ce qui précède, au cas où le Fournisseur est établi aux États-Unis et dans la mesure où cela s'applique, le Fournisseur déclare que les Produits et Services respecteront l'ensemble des lois, règles, réglementations et décrets fédéraux, d'un état et locaux, y compris mais sans s'y limiter, les réglementations et exigences édictées conformément au Décret du Département du Travail et de l'Agence de la Protection de l'Environnement 11246, tel que modifié, et au Décret 13496, titre 41 du CFR (code des règlements fédéraux), Section 60-1.4(a)(7), 60-

Appendix A to Subpart A. In addition and when applicable, Supplier shall abide by the requirements of 41 CFR §§60-300.5(a) and 60-741.5(a) (These regulations prohibit discrimination against qualified individuals on the basis of protected veteran status or disability, and require affirmative action by covered prime contractors and subcontractors to employ and advance in employment qualified protected veterans and individuals with disabilities).

**3.3.3** Supplier shall, and shall cause its officers, employees and anyone performing on behalf of Supplier to, comply with Buyer's Code of Ethics published at the following website:

<http://www.icl-group.com/careers/codeofethics/Pages/default.aspx>

**3.3.4** Supplier covenants that it (a) shall not, and shall not permit any of its affiliates, officers, directors, employees, agents or representatives or any permitted subcontractors to violate any anti-bribery, anti-corruption and anti-money-laundering laws applicable to the Products or Services provided pursuant to this Contract.

**3.4 Cooperation Regarding Compliance.** Supplier

300.5(a) et 60-741(a) et titre du 29 CFR, Partie 471, Annexe A à la Sous-Partie A. Le Fournisseur respectera en outre, et le cas échéant, les exigences du titre 41 du CFR §§60.300.5(a) et 60.741.5(a) (Ces réglementations interdisent toute discrimination à l'encontre d'individus qualifiés sur la base du statut de vétéran protégé ou d'une invalidité et requièrent une action affirmative par des maîtres d'ouvrage et sous-traitants couverts, qui emploient ou promeuvent l'emploi de vétérans et d'individus souffrant d'invalidités protégés).

**333.** Le Fournisseur respectera le Code d'Éthique de l'Acheteur, tel que publié sur le site internet suivant et veillera à ce que ses cadres, employés et quiconque agit en son nom fassent de même :

<http://www.icl-group.com/careers/codeofethics/Pages/default.aspx>

**334.** Le Fournisseur s'engage (a) à ne pas violer les lois anti-pot-de-vin, anti-corruption et anti-blanchiment d'argent applicables aux Produits ou aux Services fournis conformément au présent Contrat et ne permettra pas que ses filiales, cadres, administrateurs, employés, agents, représentants ou des sous-traitants autorisés quels qu'ils soient les enfreignent.

agrees to cooperate with any assessment, investigation or similar inquiry conducted by Buyer or anyone on behalf of Buyer, in connection with any potential breach, violation or infringement of any Applicable Law and Regulations or the Code of Ethics, including the provision of detailed replies to any question, survey or demand for documents in connection with such inquiry.

**3.5 Restrictions on Trade.** Supplier, for itself, its Affiliates, and their respective employees, officers and directors, hereby represents and warrants to Buyer and its Affiliates that it is not listed on any sanctioned party list issued by any nation, including, without limitation, the United States of America, any member state of the European Union or the place where the Order is to be delivered or Services performed. Supplier shall notify in writing Buyer and its Affiliates immediately in the event it, any of its Affiliates, or their respective employees, officers and directors are so listed.

#### **4 DELIVERY AND PERFORMANCE DELAY.**

**4.1 Notice of Non-Compliance.** In the event that Supplier believes that a delay in Delivery of Products or performance of Services may occur for any reason including but not limited to Force Majeure, or Supplier believes it may be unable to fulfill any of its other obligations under the Order, Supplier must

**3.4. Coopération sur le plan de la conformité.** Le Fournisseur marque son accord pour coopérer à toute évaluation ou enquête similaire menée par l'Acheteur ou qui que ce soit au nom de l'Acheteur en rapport avec une infraction, une violation ou un non-respect de quelconques Lois et Réglementations applicables ou du Code d'Éthique, y compris l'obligation de fournir des réponses détaillées à des questions, enquêtes ou demandes de documents se rapportant à une telle enquête.

**3.5. Restrictions en termes de Commerce.** Le Fournisseur, pour lui-même, ses Filiales et leurs employés, cadres et administrateurs respectifs, déclare par les présentes et garantit à l'Acheteur et à ses Filiales, qu'il n'est pas repris sur une liste de parties sanctionnées éditée par un quelconque pays, y compris mais sans s'y limiter les États-Unis d'Amérique, tout État membre de l'Union européenne ou le lieu où la Commande doit être livrée ou où les Services doivent être exécutés. Le Fournisseur informera l'Acheteur et ses Filiales immédiatement par écrit au cas où une de ses Filiales ou leurs employés, cadres et administrateurs respectifs figureraient sur une telle liste.

#### **4. DÉLAI DE LIVRAISON ET D'EXÉCUTION.**

**4.1. Avis de non-conformité.** Au cas où le Fournisseur estime qu'un retard sur le plan de la Livraison de Produits ou l'exécution de Services risque de se

notify Buyer in writing as soon as Supplier becomes aware of such circumstances. Such written notice shall include all relevant information and the full particulars with respect to such delay or non-fulfillment including a reasonable estimation of the duration of such delay or inability to perform such obligations. Such notice does not relieve Supplier of its obligations, liability or warranties hereunder.

**4.2 Results of Delay.** Any delay in Delivery of Products or performance of Services (other than as a result of a Force Majeure) exceeding five (5) days shall be deemed a material breach of the Contract. In the event that Buyer is willing to accept such delay in accordance with Section 4.3 below, Supplier shall make such Delivery or perform such Services at such time as the parties mutually agree in writing, or failing such agreement, within twenty (20) days from the original due date for Delivery or performance. Failure of Supplier to comply with such extended due date also shall be a material breach of the Contract. In the event of either such material breach of Contract and without limiting any other remedy to which Buyer may be entitled hereunder or under Applicable Law and Regulations, Supplier shall reimburse Buyer (i) an amount equal to any cost or price increase (including transportation costs) that Buyer is required to pay to obtain a comparable product or service from another source; and (ii) any costs and expenses related to such procurement.

produire pour quelque raison que ce soit, y compris mais sans s'y limiter, un cas de Force Majeure, ou si le Fournisseur pense qu'il se peut qu'il soit dans l'impossibilité de remplir une de ses autres obligations conformément à la commande, il doit en informer l'Acheteur par écrit dès qu'il a vent de telles circonstances. Cet avis écrit inclura toutes les informations pertinentes et tous les détails concernant ce retard ou cette inexécution, y compris une estimation raisonnable de sa durée ou de son incapacité à respecter ces obligations. Un tel avis ne dégage aucunement le Fournisseur de ses obligations, responsabilités et garanties en vertu des présentes.

**4.2. Résultats d'un Retard.** Tout retard sur le plan de la Livraison de Produits ou l'exécution de Services (autrement qu'à la suite d'un cas Force Majeure) excédant cinq (5) jours sera réputé être une violation substantielle du Contrat. Dans l'éventualité où l'Acheteur est disposé à accepter ce retard conformément à la Section 4.3 ci-dessous, le Fournisseur effectuera cette livraison ou exécutera ces Services au moment dont les parties conviendront mutuellement par écrit ou, à défaut d'un tel accord, dans les vingt (20) jour à compter de l'échéance prévue à l'origine pour la Livraison ou l'exécution. Le non-respect par le Fournisseur d'une telle échéance prolongée sera également constitutif d'une violation substantielle du Contrat. En cas de violation substantielle du Contrat et sans limiter toute autre voie de recours à laquelle l'Acheteur aurait droit en vertu

**4.3 Discount for Late Delivery or Performance.** In the event that Supplier does not deliver all of the Products or complete performance of all of the Services pursuant to the Order (for any reason other than as a result of a Force Majeure) within five (5) days of the date for such Delivery or completion set forth in the Order, then Buyer shall have the right but not the obligation to accept such delay and reduce the price for such undelivered quantities or Services for each week of such delay by an amount equal to one percent (1%) of the agreed upon unit price or rate for Services up to a maximum reduction of five percent (5%). Buyer's election under this Section shall be deemed a cure of Supplier's initial breach of the Contract under Section [4.2](#).

## **5 FORCE MAJEURE, ORDER MODIFICATION, CANCELLATION AND RETURN OF PRODUCTS**

**5.1 Force Majeure.** Neither party shall be responsible to the other for loss or damage due to any unanticipated circumstances beyond such party's reasonable control and which could not have been avoided by due care,

des présentes ou des Lois et Réglementations applicables, le Fournisseur remboursera à l'Acheteur (i) un montant égal à toute augmentation du coût ou du prix (y compris les frais de transport) que l'Acheteur doit payer afin d'obtenir un produit ou un service comparable d'une autre source et (ii) tous les frais et dépenses associés à un approvisionnement de ce type.

**4.3. Réduction pour Livraison ou Exécution tardive.** Au cas où le Fournisseur ne livre pas tous les Produits ou n'achève pas l'exécution de tous les Services conformément à la Commande (pour quelque raison que ce soit, hormis un cas de Force Majeure) dans les cinq (5) jours à compter de la date de Livraison ou d'achèvement stipulée dans la Commande, l'Acheteur aura le droit mais pas l'obligation d'accepter ce retard et de réduire le prix pour les quantités ou Services non livrés pour chaque semaine de retard, d'un montant égal à un pour cent (1 %) du prix unitaire convenu ou du taux convenu pour les services, à concurrence d'une réduction maximale de cinq pour cent (5 %). Le choix de l'Acheteur conformément à cette Section sera réputé réparer la violation initiale du Contrat par le Fournisseur conformément à la Section [4.2](#).

## **5. FORCE MAJEURE, MODIFICATION DE LA COMMANDE, ANNULATION ET RETOUR DE PRODUITS**

**5.1. Force Majeure.** Aucune partie ne sera responsable vis-à-vis de l'autre en cas de perte ou de dommages

including without limitation war, national emergency, civil unrest, labor strike, fire, flood, windstorm or other act of God, order or act of any government, whether foreign, national or local, whether valid or invalid, labor disputes or any other cause of like or different kind beyond the reasonable control of such party (hereinafter, a “**Force Majeure**”). The obligations of the party affected by Force Majeure shall be suspended for the duration such Force Majeure provided however that such party will use commercially reasonable efforts to resume performance of the Order as soon as possible, however, such efforts do not require the resolution of labor disputes.

**5.2 Buyer’s Rights During Force Majeure.** At Buyer’s option, any quantity of Products so affected by a Force Majeure shall be deducted from the total quantity purchased by Buyer. Supplier, during any period of shortage due to any of the above causes, shall allocate its actual production among its internal needs and its contract customers in a manner that results in Buyer receiving not less than the same allocation on a pro rata basis as it received prior to such event of Force Majeure. If Supplier’s performance is suspended for more than fourteen (14) calendar days due to a Force Majeure, Buyer may, at its option, terminate the

due à des circonstances imprévues quelles qu’elles soient échappant au contrôle raisonnable de cette partie et qui n’ont pas pu être évitées en faisant preuve de due diligence, y compris mais sans s’y limiter, une guerre, un état d’urgence national, des troubles civils, une grève, un incendie, une inondation, une tempête ou toute autre catastrophe naturelle, une ordonnance

gouvernement, étranger, national ou local, valables ou non, des conflits du travail ou toute autre cause de nature similaire ou différente échappant au contrôle raisonnable de cette partie (ci-après un « **Cas de Force majeure** »). Les obligations de la partie affectée par un Cas de Force majeure seront suspendues pendant la durée de ce Cas de Force majeure, à condition que cette partie mette raisonnablement tout en œuvre d’un point de vue commercial pour reprendre l’exécution de la Commande dès que possible, étant toutefois entendu que ces efforts ne requièrent pas la résolution de conflits du travail.

**5.2. Droits de l’Acheteur durant un Cas de Force majeure.** Au choix de l’Acheteur, toute quantité de Produits affectée par un Cas de Force majeure sera déduite de la quantité totale achetée par l’Acheteur. Durant une période de pénurie due à une des causes ci-dessus, le Fournisseur répartira sa production effective entre ses besoins internes et ses clients contractuels de manière telle à ce que l’Acheteur ne reçoive pas une quantité moindre que cette répartition sur une base proportionnelle telle qu’il en bénéficierait avant ce Cas

Contract with immediate effect upon written notice to Supplier.

**5.3 Order Modification.** Buyer may, at any time, notify Supplier in writing of a change in an Order for Products or Services. Supplier shall use its commercially reasonable efforts to promptly perform such Order as revised by Buyer under the same terms and conditions set forth in these Conditions or as shall be agreed in writing prior to implementation of the changes by the Buyer and Supplier. No change to the Products or Services may be made by Supplier without the prior written consent of the Buyer.

**5.4 Order Cancellation.** Buyer may, at any time and for any reason, cancel any outstanding Order, in whole or in part, by reasonable advance notice to Supplier, and Supplier shall promptly comply. Supplier's sole and exclusive remedy in the event of such cancellation shall be limited to (i) the reasonable out of pocket costs actually incurred by Supplier in the production of Products which cannot be resold or reused for another purpose less any value received by Supplier as a result of such cancellation; or (ii) the reasonable value of any Services performed to the satisfaction of Buyer prior to cancellation by Buyer. The Supplier shall use commercially reasonable efforts to reduce such costs, including finding an alternative purchaser

de Force majeure. Si l'exécution du Fournisseur est suspendue pendant plus de quatorze (14) jours civils en raison d'un Cas de Force majeure, l'Acheteur peut, à son choix, résilier le Contrat avec effet immédiat, moyennant un préavis écrit signifié au Fournisseur.

**5.3. Modification d'une Commande.** L'Acheteur peut, à tout moment, informer le Fournisseur par écrit d'une modification d'une Commande portant sur des Produits ou Services. Le Fournisseur mettra raisonnablement tout en œuvre d'un point de vue commercial pour exécuter sans tarder la Commande telle que modifiée par l'Acheteur selon les mêmes modalités et conditions que celles visées dans les présentes Conditions ou conformément à ce qui sera convenu par écrit avant la mise en œuvre des modifications par l'Acheteur et le Fournisseur. Le Fournisseur ne peut apporter aucune modification aux Produits ou aux Services sans l'accord écrit préalable de l'Acheteur.

**5.4. Annulation d'une Commande.** L'Acheteur peut, à tout moment et quelle qu'en soit la raison, annuler une Commande en cours, en tout ou en partie, moyennant un préavis raisonnable signifié au Fournisseur et le Fournisseur réagira sans tarder. En cas d'annulation de ce type, la seule et exclusive voie de recours du Fournisseur se limitera (i) aux frais raisonnables qu'il a effectivement encourus pour la production des Produits qui ne peuvent pas être revendus ou réutilisés à une autre fin, moins la valeur reçue par le Fournisseur en résultat de cette annulation ou (ii) à la valeur de quelques Services que ce soient exécutés à la

for the Products.

**5.5 Immediate Termination.** Without derogation from the aforesaid, in any of the following events, Buyer may immediately terminate the Order upon notice to Supplier, and Supplier shall not be entitled to any payment or remedy pursuant to such termination:

**5.5.1** Supplier's breach of any Order or any other undertaking or contract between Supplier and Buyer or Affiliates of Buyer, which is not cured within 14 days (or such longer period as Buyer may reasonably set) of receipt of Buyer's notice of such breach;

**5.5.2** Supplier's filing of an application under any bankruptcy legislation or declaration of bankruptcy or insolvency or commencement of liquidation, voluntary or otherwise, or the placement of Supplier's assets under the administration, receivership, trusteeship, judicial management or compound with, or the making any arrangement with, its creditors, confiscation of any of Supplier's real estate or bank accounts, or Supplier's taking or suffering any similar action relating to its indebtedness or

satisfaction de l'Acheteur avant l'annulation par ce dernier. Le Fournisseur mettra tout en œuvre d'un point de vue commercial afin de réduire ces frais et essaiera notamment de trouver un acheteur alternatif pour les Produits.

**5.5. Résiliation immédiate.** Sans dérogation à ce qui précède, dans un des cas suivants, l'Acheteur peut résilier la Commande, avec effet immédiat, en informant le Fournisseur qui n'aura pas droit à un paiement ou à une voie de recours à la suite de cette résiliation :

**551.** Une violation par le Fournisseur d'une quelconque commande ou d'un autre engagement ou contrat entre le Fournisseur et l'Acheteur ou des Filiales de l'Acheteur à laquelle il n'est pas remédié dans les 14 jours (ou une période plus longue que l'Acheteur peut raisonnablement fixer) à compter de la réception de la notification de l'Acheteur d'une telle violation ;

**552.** l'introduction par le Fournisseur d'une demande en vertu d'une législation en matière de faillite ou une déclaration de faillite ou d'insolvabilité ou le début d'une liquidation, volontaire ou autrement, ou la mise des actifs du Fournisseur sous administration, sous séquestre, sous tutelle, sous administration judiciaire ou un accord avec ses créanciers, ou tout arrangement avec ceux-ci, la confiscation

creditors;

**5.5.3** Supplier's transfer or assignment of its business activity or material assets relating, in whole or in part, to the performance of the Order without obtaining Buyer's advance, written consent;

**5.5.4** Supplier's breach or violation of its obligations under Section 3;

**5.5.5** The commencement of actions or procedural, legal or other proceedings against Supplier alleging facts or circumstances which, if true, would constitute a breach of Supplier's obligations under Section 3.

**5.6** In the event of termination of any Order in accordance with the provisions of this Section 5, Supplier shall refund to Buyer all amounts Supplier had received in consideration of such terminated Order prior to such termination other than with respect to Services already performed and accepted by Buyer in addition to any other remedy to which Buyer may be entitled under the Contract or Applicable Law and Regulations.

## **6 PRICE, PAYMENT, TAX AND INVOICING**

**6.1 Full Consideration.** Unless otherwise mutually agreed in writing, prices set forth in the Order are full

de tout bien immobilier ou de comptes bancaires du Fournisseur, ou encore le fait que le Fournisseur introduise une action similaire ou en fasse l'objet en ce qui concerne son endettement ou ses créanciers ;

**553.** le transfert ou la cession par le Fournisseur de son activité commerciale ou de ses actifs matériels se rapportant, en tout ou en partie, à l'exécution de la Commande, sans obtenir l'accord écrit préalable de l'Acheteur ;

**554.** une infraction ou une violation par le Fournisseur de ses obligations conformément à la Section 3 ;

**555.** L'engagement de poursuites ou de procédures procédurales, judiciaires ou autres à l'encontre du Fournisseur, alléguant de faits ou de circonstances qui, s'ils s'avéraient, constitueraient une violation des obligations du Fournisseur en vertu de la Section 3.

**5.6.** En cas de résiliation d'une Commande conformément aux dispositions de la présente Section 5, le Fournisseur remboursera à l'Acheteur toutes les sommes qu'il a reçues avant ladite résiliation, en contrepartie de cette Commande résiliée, sauf en ce qui concerne les services déjà exécutés et acceptés par l'Acheteur, en plus de toute autre voie de recours à laquelle l'Acheteur pourrait avoir droit en vertu du Contrat ou des Lois et Réglementations applicables.

compensation for the performance of the Order and Buyer shall have no obligation to pay any amount in excess of the price set forth therein.

**6.2 Invoice and Payment Terms.** Supplier shall invoice Buyer using an invoice containing the purchase order numbers and other agreed references, which shall also clearly indicate the Products or Services ordered. All customs invoices and proofs of origin (if applicable) shall be attached to the relevant invoice. Buyer is entitled to return invoices that do not meet these requirements and Supplier shall reissue invoices which satisfy these requirements. Buyer shall pay Supplier the prices agreed between the parties and specified in the Order for Products Delivered and Services performed in compliance with such Order.

Payment is subject to the Supplier's fulfillment of its obligations hereunder to the satisfaction of Buyer, including without limitation the supply of bank guarantees, if such guarantees are required. The terms of the payment shall be the number of days set forth in the Order, commencing from the end of the calendar month in which a correct tax invoice was received by the Buyer (the "**Payment Terms**"), and the payment will be transferred to the Supplier on Buyer monthly payment date, which follows the date of the Payment Terms.

Unless otherwise set forth in the Order, Supplier shall deliver such invoice no later than the tenth (10<sup>th</sup>)

## **6. PRIX, PAIEMENT, TAXES ET FACTURATION**

**6.1. Indemnisation intégrale.** À défaut d'accord écrit autre entre les parties, les prix indiqués dans la Commande constituent l'indemnisation intégrale pour l'exécution de la Commande et l'Acheteur ne sera pas tenu au paiement d'un montant supérieur par rapport au prix indiqué dans la Commande.

**6.2. Facture et Conditions de Paiement.** Le Fournisseur facturera les Produits ou Services à l'Acheteur en utilisant une facture indiquant les numéros de bons de commande et d'autres références convenues, qui stipuleront également clairement les Produits et/ou Services commandés. Toutes les factures des douanes et certificats d'origine (le cas échéant) seront joints à la facture concernée. L'Acheteur est en droit de renvoyer les factures qui ne répondent pas à ces exigences et le Fournisseur émettra de nouvelles factures conformes à ces critères. L'Acheteur paiera au Fournisseur les prix convenus entre les parties et spécifiés dans la Commande pour les Produits livrés et les Services exécutés conformément à la Commande en question. Le paiement est soumis au respect par le Fournisseur de ses obligations en vertu des présentes, à la satisfaction de l'Acheteur, y compris mais sans s'y limiter, la fourniture de garanties bancaires, dans la mesure où de telles garanties sont requises. Les conditions de paiement correspondent au nombre de jours fixés dans la Commande, à compter de la fin du mois civil au cours duquel une facture fiscale correcte a

day of the month immediately following the month when Delivery or performance was completed. Invoices delivered

after the tenth (10<sup>th</sup>) day of the month shall be deemed delivered on the first day of the next month. Failure to submit such invoice to Buyer within six (6) months after such invoice should have been delivered shall be a waiver and release of Supplier's right to payment for the Products or Services. No payment or invoice approved by Buyer shall limit the Buyer's rights to dispute any of the charges invoiced or to claim unsatisfactory performance under the Order, and shall not be construed as Buyer's acceptance of any Products or Services.

**6.3 Taxes.** All taxes on the performance of Services, production, Delivery or sale of the Products required by Applicable Law and Regulations, including customs fees, shall be paid by Supplier. Buyer shall be responsible only for taxes, which under Applicable Law and Regulations Buyer is required to pay.

**6.4 Withholding and Deduction.** Buyer may set off against the payments of any amount otherwise payable to Supplier hereunder or pay on behalf of Supplier, such taxes and other sums, if any, as required by any

été reçue par l'Acheteur (les " Conditions de paiement "), et le paiement sera transféré au Fournisseur à la date de paiement mensuel de l'Acheteur, qui suit la date des Conditions de paiement. À défaut d'indication autre dans la Commande, le Fournisseur remettra cette facture au plus tard le dixième (10<sup>e</sup>) jour du mois qui suit immédiatement le mois au cours duquel la Livraison ou l'exécution a eu lieu. Les factures remises après le dixième (10<sup>e</sup>) jour du mois seront réputées avoir été remises le premier jour du mois suivant. Le fait de négliger de soumettre cette facture à l'Acheteur dans les six (6) mois suivant la date à laquelle cette facture aurait dû être remise sera assimilé à une renonciation par le Fournisseur à son droit à un paiement pour les Produits ou Services. Aucun paiement ou aucune facture approuvée par l'Acheteur ne limitera les droits de ce dernier de contester de quelconques charges facturées ou de se prévaloir d'une exécution insatisfaisante conformément à la Commande et ne sera pas interprété comme l'acceptation par l'Acheteur de quelques Produits et/ou Services que ce soient.

**6.3. Taxes.** Toutes les taxes relatives à l'exécution de Services, à la production, à la livraison ou à la vente des Produits, imposées en vertu de Lois et de Réglementations applicables, y compris les droits de douane, seront payées par le Fournisseur. L'Acheteur sera uniquement responsable des taxes dont il est redevable en vertu des Lois et des Réglementations

Applicable Law and Regulations or which would otherwise result in a lien or become an obligation of the Buyer. Buyer shall deliver to Supplier official tax receipts, certificates or other appropriate evidence issued by the relevant authorities in respect of any sum so withheld and paid.

## **7 WARRANTIES AND REMEDIES NOTIFICATION OF CHANGE**

**7.1 Warranties.** Without limiting the rights that Buyer may otherwise have under Applicable Law and Regulations, Supplier represents and warrants that Products and Services:

**7.1.1** shall conform with: (i) technical and professional specifications attached to the Order and technical information mutually agreed in writing as applicable to the Order after its execution or issuance, (ii) plans and/or drawings and/or scope of work documents approved in writing by Buyer, and (iii) Supplier's catalog description, publicly available technical information and standard specifications but only to the extent that they do not contradict or derogate from such Order;

**7.1.2** will be of best quality, merchantable,

applicables.

**6.4. Retenue et Déduction.** L'Acheteur peut compenser ou payer au nom du Fournisseur les taxes et autres sommes, le cas échéant, imposées par les Lois et Réglementations applicables ou qui, autrement, donneraient lieu à un privilège ou deviendraient une obligation de l'Acheteur, sur la base des paiements de tout montant dont il est redevable autrement à l'égard du Fournisseur en vertu des présentes. L'Acheteur remettra au Fournisseur les reçus officiels, certificats ou autres preuves fiscaux appropriés, délivrés par les autorités compétentes concernant toute somme ainsi retenue et payée.

## **7. GARANTIE ET VOIES DE RECOURS, NOTIFICATION D'UNE MODIFICATION**

**7.1. Garanties.** Sans limiter les droits dont l'Acheteur pourrait bénéficier autrement en vertu des Lois et Réglementations applicables, le Fournisseur déclare et garantit que les Produits et Services :

**7.1.1.** seront conformes : (i) aux spécifications techniques et professionnelles jointes à la Commande et aux informations techniques mutuellement convenues par écrit, telles qu'applicables à la Commande après son exécution ou son émission, (ii) aux plans et/ou aux croquis et/ou au champ d'application des documents de travail approuvés par écrit par l'Acheteur, et (iii) à la description du catalogue du Fournisseur, aux informations techniques

representing Supplier's latest model, and new (not reprocessed or refurbished) unless otherwise stated in the Order;

- 7.1.3** shall comply with all formal standards and GEP (Good Engineering Practice) rules, and shall conform to the highest engineering and workmanship standards of the relevant industry known at the time of manufacture, and be free of any defects or deficiencies in material or workmanship;
- 7.1.4** will be made or performed by qualified personnel, and will be free of any defects or deficiencies;
- 7.1.5** will be made or performed by professional and field staff personnel of Supplier and its subcontractors having the highest qualifications, experience and expertise for the type of work performed by such personnel and holding all required licenses, certificates and permits (including without limitation a working permit, if required);
- 7.1.6** shall be fit for their intended purpose;
- 7.1.7** shall meet the highest health, safety and quality standards established and promulgated under Applicable Laws and Regulations, including without limitation, applicable environmental regulations. If Supplier does not conduct

publiquement disponibles et aux spécifications standard, mais uniquement dans la mesure où ils ne sont pas contraires à cette Commande ou n'y dérogent pas ;

- 7.1.2** seront de la meilleure qualité possible, commercialisables, représentatifs du dernier modèle du Fournisseur, et neufs (non retraités ou rénovés), à défaut d'indication autre dans la Commande ;
- 7.1.3** seront conformes à toutes les normes formelles et aux règles GEP (bonnes pratiques d'ingénierie), et respecteront les normes d'ingénierie et de fabrication les plus strictes de l'industrie concernée, connues au moment de la fabrication, et seront exempts de tous défauts ou vices de matériaux ou de fabrication ;
- 7.1.4** seront fabriqués ou exécutés par du personnel qualifié et seront exempts de tous défauts ou vices ;
- 7.1.5** seront fabriqués ou exécutés par un personnel professionnel et de terrain du Fournisseur et de ses sous-traitants possédant les qualifications, l'expérience et le savoir-faire les plus élevés pour le type de travail exécuté par ce personnel et en possession de tous les permis, certificats et licences nécessaires (y compris mais sans s'y limiter, un permis de travail, si nécessaire) ;
- 7.1.6** seront adaptés à l'usage auquel ils sont destinés ;

business in the place for Delivery or performance, Buyer shall notify Supplier of the requirements under such standards in Buyer's technical specifications for the Products or otherwise;

**7.1.8** shall be Delivered to Buyer free and clear of all liens, taxes, rights of third parties and/or encumbrances; and

**7.1.9** will not infringe any patent, copyright, industrial design, any other intellectual property right relating to the Products or Services or their intended use, trade secrets or any other intellectual property rights of third parties.

**7.2 Defect or Deficiency Warranty and Remedy.**

Without derogating from any of Buyer's rights under any Applicable Law and Regulations, if at any time before the expiration of the later of: (i) the warranty period under Supplier's express warranty; (ii) twelve (12) months after the date of Delivery; or (iii) twelve (12) months after the date of the completion of the Services or installation of the Products to the satisfaction of Buyer, Buyer discovers any defect, deficiency or nonconformity with Supplier's warranties hereunder, Buyer shall notify Supplier and Buyer shall have the option (i) to allow Supplier, at its sole expense, to promptly repair such Products, or re-perform the Services, or (ii) to allow Supplier, at its

**7.17.** respecteront les normes les plus strictes en matière de santé, de sécurité et de qualité établies et promulguées en vertu des Lois et des Réglementations applicables, y compris mais sans s'y limiter, les réglementations environnementales applicables. Si le Fournisseur ne fait pas des affaires sur le lieu de Livraison ou d'exécution, l'Acheteur doit l'informer des exigences posées par les normes figurant dans les spécifications techniques de l'Acheteur pour les Produits ou autrement ;

**7.18.** seront livrés à l'Acheteur libres et exempts de tous privilèges, taxes, droits de tierces parties et/ou empêchements ; et

**7.19.** n'enfreindront aucun brevet, droit d'auteur, concept industriel, ni aucun autre droit de propriété intellectuelle se rapportant aux Produits ou aux Services ou à l'usage auquel ils sont destinés, des secrets commerciaux ou tous autres droits de propriété intellectuelle de tierces parties.

**7.2. Défaut ou vice, Garantie et voie de recours.** Sans déroger à aucun des droits de l'Acheteur en vertu de toutes Lois ou Réglementations applicables, si à quelque moment que ce soit avant l'expiration de la plus récente des périodes suivantes : (i) la période de garantie sous garantie explicite du Fournisseur ; (ii) douze (12) mois après la date de Livraison ; ou (iii) douze (12) mois après la date d'achèvement des

sole expense to replace such Products with conforming Products, re-perform Services within the time frame set by Buyer in a written notification, or (iii) to return any such Products at Supplier's expense or refuse re-performance of any Services, and Supplier shall refund to Buyer any payment made by Buyer for such returned Products or Services, including documented shipping costs and all applicable taxes, fees, duties, and other related costs and any associated markup. Supplier shall be solely liable for all damages and claims arising out of the supply of defective or non-conforming Products or Work Products, regardless of whether Buyer has accepted, used or made payment for such Products.

**7.3 Warranty Extension.** Any Product repaired or replaced or Services re-performed under this Section shall be warranted on the same basis as provided in Section 7.2. Buyer may, at its discretion, repair any Product at the cost of Supplier or complete or re-perform any Services by itself or through third parties. Supplier shall promptly reimburse Buyer for any cost inconnection with same and shall not be relieved of its warranties herein. These Conditions do not limit the rights of Buyer with respect to latent defects.

Services ou de l'installation des Produits à la satisfaction de l'Acheteur, l'Acheteur découvre un quelconque défaut, vice ou non-conformité par rapport aux garanties du Fournisseur en vertu des présentes, l'Acheteur en informera le Fournisseur et l'Acheteur aura le choix (i) soit de permettre au Fournisseur, aux frais exclusifs de ce dernier, de réparer sans tarder ces Produits ou d'exécuter de nouveau les Services, soit (ii) de permettre au Fournisseur, aux frais exclusifs de ce dernier, de remplacer ces Produits par des Produits conformes, d'exécuter de nouveau les Services dans le délai fixé par l'Acheteur dans une notification écrite, soit (iii) de renvoyer ces Produits aux frais du Fournisseur ou de refuser la nouvelle exécution de quelques Services que ce soient, et le Fournisseur remboursera à l'Acheteur tout paiement effectué par ce dernier pour les Produits renvoyés ou les Services non conformes, y compris les frais d'expédition documentés, ainsi que l'ensemble des taxes, frais, redevances et autres coûts qui s'y rapportent, de même que toute majoration y afférente. Le Fournisseur sera seul responsable de tous les dommages et réclamations résultant de la fourniture de Produits ou de Produits du Travail défectueux ou non conformes, que l'Acheteur les ait acceptés, utilisés, payés ou non.

**7.3. Extension de la garantie.** Tous les Produits réparés ou remplacés ou tous les services exécutés de nouveau conformément à cette Section seront garantis sur la même base que conformément à la Section 7.2. L'Acheteur peut, à sa discrétion, réparer tout Produit

#### 7.4

**Prohibition of Change or Substitution.** Supplier shall not deliver any substitutions or equivalent products of any Products and Supplier shall not modify, in a material fashion, the production process of Products without Buyer's prior written consent. This includes modifications of raw materials, process and production and/or manufacturing or packaging location, construction materials or components of equipment, quality control and analytical methods, final Product specifications or packaging. In case the Supplier is a distributor of a third party manufacturer, the above shall also apply to the change of manufacturer, and the Supplier shall not change such manufacturer without the Buyer's prior written consent, and shall be responsible to ensure the manufacturer is also bounded by the same obligations and undertakings as included in this sub-section.

**7.5 Product Discount.** If any Product contains a defect, deficiency or nonconformance, Buyer may, in its sole discretion, accept such Product and negotiate with Supplier a discount to the price set forth in the Order. Supplier shall reimburse to Buyer any payment made by Buyer in excess of the revised price pursuant to the discount set forth herein. Acceptance of such Product shall in no event be deemed a waiver of any warranty by Supplier.

aux frais du Fournisseur ou achever ou exécuter de nouveau tout Service soit lui-même ou par l'intermédiaire de tierces parties. Le Fournisseur remboursera sans délai à l'Acheteur tous les coûts qui s'y rapportent et ne sera pas dégagé de ses garanties en la matière. Les présentes conditions ne limitent pas les droits de l'Acheteur en ce qui concerne des vices cachés.

**7.4. Interdiction de Modification ou Substitution.** Le Fournisseur ne livrera pas des produits de substitution ou équivalents pour des Produits quels qu'ils soient et le Fournisseur ne modifiera pas, de manière substantielle, le processus de production des Produits sans l'accord écrit préalable de l'Acheteur. Cette interdiction inclut des modifications des matières premières, des processus et du site de production et/ou de fabrication ou d'emballage, des matériaux de construction ou des composants d'équipement, des méthodes de contrôle de la qualité et analytiques, des spécifications du Produit fini ou de l'emballage. Si le Fournisseur est un distributeur d'un fabricant tiers, les dispositions ci-dessus s'appliqueront également au changement de fabricant et le Fournisseur ne changera pas de fabricant sans l'accord écrit préalable de l'Acheteur. En outre, il devra veiller à ce que le fabricant soit également tenu par les mêmes obligations et engagements que ceux inclus dans cette sous-section.

**7.5. Réduction sur les Produits.** Si un produit présente un défaut, un vice ou une non-conformité, l'Acheteur

**8 INDEPENDENT CONTRACTOR STATUS.**

The Supplier is an independent contractor. Nothing in this Contract shall be construed to create relationship of employer and employee, principal and agent, partnership or joint venture, or any other fiduciary relationship between Supplier and any of its employees, agents, on anyone on their behalf, and Buyer. Supplier shall have no authority to act as agent for, or on behalf of, the Buyer, or to represent the Buyer, or bind the Buyer in any manner.

**9 INDEMNIFICATION:**

Supplier shall defend, indemnify and hold Buyer, its Affiliates and their respective employees, agents and representatives, harmless against any and all claims, demands, proceedings, losses, damages, liabilities, deficiencies, costs and expenses (including litigation costs and attorneys' fees) (“**Claims**”), including without limitation, Claims for personal or bodily injury or death of a person or damage to property in any way related to the performance of this Contract, arising out of or in connection with: (i) any breach of Supplier’s representations, warranties or covenants made pursuant to the Contract, (ii) the supply of defective Products, including any Products having a latent defect; (iii) (iii) any actual or alleged infringement of any third party's rights including copyright, patent, trademark or

peut, à sa seule discrétion, accepter ledit Produit et négocier avec le Fournisseur une réduction sur le prix indiqué dans la Commande. Le Fournisseur remboursera à l’Acheteur tout paiement effectué par ce dernier excédant le prix revu conformément à la réduction fixée dans les présentes. L’acceptation d’un tel produit ne sera en aucun cas assimilée à une renonciation à une quelconque garantie accordée par le Fournisseur.

**8. STATUT D’ENTREPRENEUR INDÉPENDANT.**

Le Fournisseur est un entrepreneur indépendant. Aucune disposition du présent Contrat ne sera interprétée comme créant une relation d’employeur à employé, de donneur d’ordre à mandataire, un partenariat ou une co-entreprise, ou toute autre relation fiduciaire entre le Fournisseur et l’un de ses employés, agents, ou quiconque agissant en leur nom, et l’Acheteur. Le Fournisseur n’aura aucune autorité pour agir en tant que mandataire de l’Acheteur ou en son nom, ni pour représenter l’Acheteur, ni l’engager de quelque manière que ce soit.

**9. INDEMNISATION :**

Le Fournisseur défendra, indemnifiera et préservera l’Acheteur, ses Filiales et leurs employés, agents et représentants respectifs, de toutes réclamations, demandes, procédures, pertes, dommages, responsabilités, manquements, frais et dépenses (y compris les frais de justice et les honoraires d’avocat.)

any other intellectual property rights, in connection with the Product or the known use thereof or the Services; (iv) injury to person (including death) or damage to property in any way arising out of performance of the Order, including claims brought by any employee of Buyer or Supplier or involving the presence of any person upon Buyer's premises, unless such injury results solely from the gross negligence or willful misconduct of Buyer or such Affiliate; or (v) any incident in connection with the performance of the Contract involving bodily injury, death or property damage, or any violation or alleged violation of any Applicable Law or Regulations, including without limitation, any pollution damage whatsoever, unless any incident, spill or pollution and associated cleanup results solely from the gross negligence or willful misconduct of Buyer.

## 10 INSURANCE

**10.1** Supplier shall maintain, during the period of the Order and at all relevant times thereafter during which Supplier may be liable for damages, sufficient insurance in types and amounts customary for the type of business it conducts, and, in any event, reasonably adequate to cover any liabilities arising out of its obligations under the Contract or under Applicable Law and Regulations. Without derogating from the

(« **Réclamations** »), y compris mais sans s'y limiter, les Réclamations dans le cas d'un préjudice personnel ou corporel, du décès d'une personne ou de dommages à une propriété, liés de quelque manière que ce soit à l'exécution du présent Contrat, résultant de ou en relation avec : (i) toute violation des déclarations, garanties ou engagements du Fournisseur en vertu du Contrat, (ii) la fourniture de Produits défectueux, y compris des Produits présentant un vice caché ; (iii) (iii) toute violation réelle ou présumée de droits d'une tierce partie, y compris un droit d'auteur, un brevet, une marque de commerce ou tous autres droits de propriété intellectuelle, en relation avec le Produit ou son utilisation connue ou les Services ; (iv) des dommages corporels (y compris la mort) ou à une propriété, résultant de quelque façon que ce soit de l'exécution de la Commande, y compris des réclamations introduites par un employé de l'Acheteur ou du Fournisseur ou impliquant la présence de toute personne dans les locaux de l'Acheteur, sauf si ce préjudice résulte exclusivement d'une négligence grave ou d'une faute intentionnelle de l'Acheteur ou de cette Filiale ; ou (v) tout incident en rapport avec l'exécution du Contrat impliquant un préjudice corporel, la mort ou des dommages matériels, ou toute violation réelle ou présumée de toutes Lois ou Réglementation applicables, y compris mais sans s'y limiter, tout dommage de pollution, sauf si un incident, un déversement accidentel ou une pollution et le nettoyage qui s'y rapporte résultent uniquement d'une négligence grave ou d'une

above, the Supplier shall ensure sufficient insurance for all the risks associated with the Services performed under this agreement, including among others employers' liabilities, and with respect to Product/s, Supplier shall insure the Product/s for its account, in its name, and at its expense until the delivery point. Furthermore, Supplier shall remain liable for loss of or damage to the Product should it do, omit to do, permit or suffer to be done anything that in any way vitiates or renders such policies void or voidable. Upon Buyer's request and to Buyer's satisfaction, the Supplier shall furnish the Buyer with appropriate Certificate of Insurance for the above insurance policies.

**10.2** Any agreed INCOTERM will add and not derogate from Supplier's insurance obligations under this clause unless specifically agreed otherwise and stipulated in writing in the applicable Order.

## **11 CONFIDENTIAL INFORMATION**

**11.1 Obligation of Confidentiality.** Supplier shall keep and cause its employees to keep confidential and not to disclose, and except for the purpose of providing the Products or Services, not to use any technical information, data and information concerning the business, research plans or activities of Buyer, its Affiliates, or third parties or the premises of any them which are made available (whether in writing or orally

faute intentionnelle de l'Acheteur.

## **10 ASSURANCE**

**101** Pendant la période de la commande et à tout moment pertinent par la suite où il peut être responsable de dommages, le Fournisseur conservera une assurance suffisante des types et montants usuels pour le type d'activité qu'il exerce et, en tout état de cause, raisonnablement adéquate pour couvrir ses responsabilités quelles qu'elles soient découlant de ses obligations en vertu du Contrat ou de Lois et Réglementations applicables. Sans déroger à ce qui précède, le Fournisseur veillera à contracter des assurances suffisantes pour tous les risques liés aux Services exécutés en vertu du présent Contrat, y compris, entre autres, les responsabilités des employeurs et en ce qui concerne le ou les Produits, le Fournisseur les assurera pour son compte, en son nom et à ses frais, jusqu'au point de livraison. En outre, le Fournisseur restera responsable de la perte ou de dommages au Produit dans la mesure où il ferait, omettrait de faire, autoriserait ou laisserait faire quoi que ce soit qui vicierait de telles polices ou les rendrait nulles ou annulables. À la demande de l'Acheteur et à la satisfaction de celui-ci, le Fournisseur lui remettra le Certificat d'Assurance approprié pour les polices d'assurance mentionnées ci-avant.

**102** Tout INCOTERM convenu s'ajoutera aux obligations d'assurance du Fournisseur en vertu de la présente clause et n'y dérogera pas, à défaut d'accord autre,

or by observation) to Supplier and its employees by Buyer or its Affiliates or which result from the Products or Services under any Order (hereinafter, “**Confidential Information**”). Supplier agrees not to make any unauthorized disclosure of any similar information of third parties to Buyer or its Affiliates. If Supplier is obliged to disclose Confidential Information under applicable law, Supplier shall deliver promptly to Buyer a prior written notice of such required disclosure and shall not disclose such before reasonable time is provided to Buyer to reject to such disclosure.

**11.2 Exceptions to Confidential Information.**

“Confidential Information” shall not include information which Supplier can prove (a) is in the public domain at the time of disclosure hereunder and was not previously disclosed by Supplier; or (b) becomes part of the public domain through no fault of Supplier; or (c) is received by Supplier from a third party without restriction and without breach of any agreement between Supplier and such third party, provided that such information was not obtained by said third party directly or indirectly from Buyer; or (d) is in the possession of Supplier at the time of disclosure and which was not acquired directly or indirectly under obligations of confidentiality to Buyer.

explicite et écrit, dans la Commande concernée.

**11. INFORMATIONS CONFIDENTIELLES**

**11.1 Obligation de Confidentialité.** Hormis dans le but de fournir les Produits ou Services, le Fournisseur ne peut pas utiliser des informations techniques, données ou informations concernant l’entreprise, les projets de recherche ou les activités de l’Acheteur, de ses Filiales, de tierces parties ou les locaux de ceux-ci qui sont mises à la disposition (par écrit, verbalement ou par observation) du Fournisseur et de ses employés par l’Acheteur ou ses Filiales ou qui résultent des Produits ou Services dans le cadre d’une quelconque Commande (ci-après, les « **Informations confidentielles**»). Il doit en respecter la confidentialité et ne pas les divulguer et également veiller à ce que ses employés fassent de même. Le Fournisseur s’engage à ne pas divulguer sans autorisation des informations similaires de tierces parties à l’Acheteur ou à ses Filiales. Si le Fournisseur est obligé de divulguer des Informations confidentielles en vertu de la loi applicable, il enverra sans tarder à l’Acheteur une notification écrite préalable de cette divulgation requise et ne doit pas les divulguer avant qu’un délai raisonnable ne soit accordé à l’Acheteur pour s’opposer à une telle divulgation.

**11.2 Exceptions aux Informations confidentielles.** Les «informations confidentielles» n’incluront pas des informations dont le Fournisseur peut prouver (a) qu’elle appartient au domaine public au moment de leur divulgation aux termes des présentes et n’ont pas été

**11.3 Limited Disclosure.** Supplier shall limit disclosure of the Confidential Information only to those of its employees, officers, consultants and/or affiliates or subcontractors (“Permitted Recipients”) who have been informed of the confidential nature of the information and have agreed prior to disclosure to comply with Supplier’s obligations hereunder and shall be permitted to be disclosed to such Permitted Recipients only to the extent necessary required for such Permitted Recipient to complete its assigned task. Supplier hereby assumes full responsibility for the preservation of the Confidential Information by all such Permitted Recipients.

**11.4 Supplier's Information.** Buyer shall have no obligation of confidence with respect to any information disclosed to it by Supplier unless specifically provided for in a separate, written confidentiality agreement.

**11.5 Return of Confidential Information.** Upon completion of the Contract or at any time at the request of Buyer, Supplier shall promptly return to Buyer any Confidential Information which is in its or its Permitted Recipients possession, including all copies and abstracts thereof and shall destroy all media containing any portion of Confidential Information.

**11.6 Consequences of Breach.** Supplier acknowledges that any breach of the obligations in this Section 11 will

divulguées précédemment par le Fournisseur; ou (b) tombent dans le domaine public sans faute du Fournisseur ; ou (c) sont reçues par le Fournisseur d’une tierce partie, sans restriction et sans violation d’un quelconque accord entre le Fournisseur et cette tierce partie, à condition toutefois que ledit tiers n’ait pas obtenu ces informations directement ou indirectement de l’Acheteur ; ou (d) étaient en possession du Fournisseur au moment de la divulgation et n’ont pas été acquises directement ou indirectement alors qu’elles étaient soumises à des obligations de confidentialité envers l’Acheteur.

**11.3 Divulgence limitée.** Le Fournisseur limitera la divulgation des Informations confidentielles à ceux de ses employés, cadres, consultants et/ou Filiales ou sous-traitants (« Destinataires autorisés ») qui ont été informés de la nature confidentielle des informations et ont accepté, avant toute divulgation, de respecter les obligations du Fournisseur aux termes des présentes et leur divulgation à ces Destinataires autorisés ne sera permise que dans la mesure nécessaire pour que les Destinataires autorisés puissent mener à bien les tâches qui leur ont été confiées. Par les présentes, le Fournisseur assume l’entière responsabilité de la préservation des Informations confidentielles par tous les Destinataires autorisés.

**11.4 Informations du Fournisseur.** L’Acheteur ne sera soumis à aucune obligation de confidentialité à l’égard d’informations quelles qu’elles soient qui lui sont divulguées par le Fournisseur, sauf disposition autre

result in irreparable harm for which Buyer shall have no adequate remedy at law. Accordingly, upon a breach or threatened breach of the confidentiality obligations herein, Buyer shall be entitled, without showing or proving any actual damage sustained, to a temporary restraining order, preliminary injunction, permanent injunction, order compelling specific performance, or other appropriate remedies to prevent the breach or threatened breach of such obligations. In the event of any successful action or proceeding arising out of these Conditions, whether for declaratory remedy or other remedy, Buyer shall be entitled to its reasonable costs and attorneys' fees.

**11.7 Insider Trading.** Supplier shall keep Buyer's company information, as defined in any applicable securities law, confidential and shall not use such information for its own or any third parties' benefit.

## **12 OWNERSHIP OF MATERIALS, DOCUMENTS, I**

**12.1 Ownership of Materials.** Any and all materials and/or items provided by Buyer to Supplier in connection with the Order shall remain, at all times, the property of Buyer. All such property shall be identified and marked by Supplier as Buyer's property,

dans un accord de confidentialité écrit distinct.

**11.5 Restitution d'Informations confidentielles.** Au terme du Contrat ou à quelque moment que ce soit à la demande de l'Acheteur, le Fournisseur restituera sans délai à l'Acheteur les Informations confidentielles en sa possession ou dont disposent des Destinataires autorisés, y compris toutes les copies et extraits de ces Informations. En outre, il détruira tous les supports contenant une partie des Informations confidentielles.

**11.6 Conséquences d'une violation.** Le Fournisseur reconnaît que toute violation des obligations énoncées dans la présente Section 11 entraînera un préjudice irréparable pour lequel l'Acheteur ne disposera d'aucune voie de recours adéquate. En conséquence, en cas de violation ou de menace de violation des obligations de confidentialité visées dans les présentes, l'Acheteur aura le droit, sans devoir démontrer ni prouver un quelconque dommage effectivement subi, à une ordonnance restrictive temporaire, à une injonction préliminaire, à une injonction permanente, à une ordonnance contraignant à une exécution spécifique ou à tout autre voie de recours appropriée afin d'éviter toute violation ou menace de violation de telles obligations. Si les actions ou procédures quelles qu'elles soient découlant des présentes Conditions aboutissent, qu'il s'agisse d'un recours déclaratoire ou d'une autre voie de recours, l'Acheteur aura droit au remboursement de ses frais et de ses honoraires d'avocat raisonnables.

**11.7 Délit d'initié.** Le Fournisseur respectera la

used by Supplier only for the Order and adequately insured for Buyer's protection. Supplier shall assume all liability for the utilization of the Buyer's property in accordance with the provisions of the Order. If such property is to be returned to Buyer, it shall be returned in good condition, save reasonable "wear-and-tear". Supplier shall pay Buyer for any of Buyer's property damaged or otherwise not returned or accounted for by Supplier, and the value of the property shall be as determined by Buyer in good faith based upon supporting documentation to be provided by Buyer upon Supplier's request. Supplier shall furnish a written receipt for such items to Buyer but failure to do so shall not prejudice the provisions hereof. Buyer shall have the right to remove such property from Supplier's facility at any time and without giving reason for such removal. Supplier shall not sell, consign, deliver or otherwise alienate such property, or any part thereof, to any third party without prior written consent of Buyer.

**12.2 Limited License.** Supplier grants to Buyer and its Affiliates, hereby, a limited license, royalty free to use all drawings, field notes, specifications, software, and any other documents and materials, whether written, audio, or video or in any other media, which have been provided by Supplier to Buyer under the Order.

confidentialité des informations relatives à la société de l'Acheteur, telles que définies dans toute loi sur les valeurs mobilières applicable, et ne les utilisera pas à son propre avantage ou au profit d'une quelconque tierce partie.

## **12 PROPRIÉTÉ DE MATÉRIELS, DE DOCUMENTS, DE CROQUIS ET DE SPÉCIFICATIONS.**

**121 Propriété de matériels.** Tous les matériels et/ou biens fournis par l'Acheteur au Fournisseur dans le cadre de la Commande resteront à tout moment la propriété de l'Acheteur. Cette propriété sera identifiée et marquée par le Fournisseur comme appartenant à l'Acheteur. Le Fournisseur pourra uniquement l'utiliser pour la Commande et elle doit assurée de manière adéquate afin de garantir la protection de l'Acheteur. Le Fournisseur assumera l'entière responsabilité de l'utilisation de la propriété de l'Acheteur conformément aux dispositions de la Commande. En cas de restitution à l'Acheteur d'une telle propriété, celle-ci doit être renvoyée en bon état, compte tenu d'une « usure normale ». Le Fournisseur indemniserà l'Acheteur pour toute propriété endommagée ou qui n'aura pas restituée ou pour laquelle le Fournisseur n'aura pas rendu des comptes. En outre, la valeur de la propriété sera déterminée de bonne foi par l'Acheteur, sur la base de pièces justificatives devant être fournies par l'Acheteur à la demande du Fournisseur. Le Fournisseur remettra à l'Acheteur un accusé de réception écrit pour ces biens. Toutefois, s'il

**12.3 Notice of Loss.** Supplier hereby undertakes to promptly inform Buyer in writing of any loss or damages to any materials, items or documents supplied by Buyer.

### **13 PUBLIC ANNOUNCEMENTS; USE OF BUYER'S TRADEMARK**

Supplier shall not issue any press releases or announcements or post on any website or otherwise advertise its business with Buyer without the prior written approval of Buyer which shall not be unreasonably withheld when required by Applicable Laws and Regulations or by the rules of the stock exchange on which its or its Affiliates shares are traded. Supplier shall not, without the prior written consent of Buyer, use the name or any trade name or trademark of Buyer or its Affiliates in any advertising or communications to the public in any format except as necessary to supply Products in accordance with the Contract.

### **14 AUDIT**

**14.1 Maintenance of Books and Records.** Supplier shall maintain and preserve, consistent with generally accepted accounting procedures, documentation and data (including but not limited to written and electronic records, books of account, correspondence, plans, memoranda, receipts, and documentation of related systems and controls) pertaining to the supply of Products or performance of Services and Supplier's

néglige de le faire, les dispositions des présentes n'en seront pas affectées. L'Acheteur aura le droit de retirer une telle propriété des installations du Fournisseur, à tout moment et sans en indiquer le motif. Le Fournisseur ne vendra, ne consignera, ne livrera pas cette propriété ni ne l'aliénera pas autrement, en tout ou en partie, à une quelconque tierce partie sans l'accord écrit préalable de l'Acheteur.

**122 Licence limitée.** Par les présentes, le Fournisseur accorde à l'Acheteur et à ses Filiales, une licence d'utilisation limitée, exempte de royalties, de tous les croquis, notes de terrain, spécifications, logiciels, ainsi que de tous autres documents et matériels, qu'ils soient écrits, audio ou vidéo, ou sur tout autre support, qui ont été remis par le Fournisseur à l'Acheteur dans le cadre de la Commande.

**123 Avis de perte.** Le Fournisseur s'engage à informer l'Acheteur, sans tarder et par écrit, de toute perte ou de tous dommages causés à tous matériels, biens ou documents remis par l'Acheteur.

### **13 ANNONCES PUBLIQUES ; UTILISATION DE LA MARQUE DE COMMERCE DE L'ACHETEUR**

Le Fournisseur ne publiera pas de quelconques communiqués de presse ou annonces, ne publiera pas sur un quelconque site internet, ni ne fera de la publicité concernant ses activités avec l'Acheteur, sans l'accord écrit préalable de l'Acheteur, qui ne pourra pas le refuser déraisonnablement, lorsque les Lois et Réglementations applicables ou les règles de la bourse où ses actions ou celles de ses Filiales sont négociées l'exigent. Sans

other obligations under this Contract.

**14.2 Audit.** At all reasonable times, Supplier shall permit employees and agents of Buyer, at no additional cost to Buyer, to examine and/or reproduce such documentation and data and to interview Supplier's personnel in connection therewith, as necessary for Buyer to monitor and/or verify compliance with the Contract.

**14.3 Term.** The provisions of this Article 14 shall be applicable during the fulfillment of the Order and thereafter for a period of three (3) years or such longer time as required by Applicable Law and Regulations. If errors or deficiencies are identified by an audit or otherwise, Supplier shall take prompt corrective action and advise Buyer thereof.

## 15 RIGHTS AND REMEDIES

**15.1 Remedies Cumulative.** The remedies of Buyer, provided for in these Conditions are cumulative and shall be in addition to other remedies available to Buyer under the Contract or at law.

**15.2 Payment.** Any amount due to Buyer from Supplier hereunder shall be payable to Buyer within seven (7) days from the occurrence of circumstances which creates any right for payment to Buyer by Supplier.

l'accord écrit préalable de l'Acheteur, le Fournisseur n'utilisera pas le nom ou toute appellation commerciale ou marque de commerce de l'Acheteur ou de ses Filiales dans des publicités ou communications au public, dans quelque format que ce soit, hormis dans la mesure nécessaire pour fournir les Produits conformément au Contrat.

## 14 AUDITS

**141 Conservations de livres et d'enregistrements.** Le Fournisseur conservera et préservera, conformément aux procédures comptables généralement acceptées, la documentation et les données (y compris mais sans s'y limiter, des enregistrements écrits et électroniques, les registres comptables, la correspondance, les plans, les notes de service, les récépissés et la documentation des systèmes et contrôles associés) relatifs à la fourniture de Produits ou à l'exécution de Services et conformément aux autres obligations du Fournisseur en vertu du présent Contrat.

**142 Audits.** À tous les moments raisonnables, le Fournisseur autorisera les employés et les agents de l'Acheteur, sans frais supplémentaires pour l'Acheteur, à examiner et/ou à reproduire ces documents et données et à interroger le personnel du Fournisseur comme cela s'impose pour que l'Acheteur puisse contrôler et/ou vérifier le respect du Contrat.

**143 Durée.** Les dispositions du présent article 14 s'appliqueront pendant l'exécution de la Commande et, par la suite, pendant une période de trois (3) ans ou

**15.3 Set Off.** Buyer may withhold or setoff from any future payment to Supplier, any sum paid to Supplier in excess of the amount due to Supplier or any amount due to Buyer from Supplier hereunder or for any other reason.

**15.4 Irrevocable Instructions to Affiliates of Buyer.** In the event that Supplier owes any amount to Buyer under the Contract, Supplier hereby assigns to Buyer the receivables Supplier will be entitled to receive from Affiliates of Buyer at the time such amount becomes due and payable. Such assignment shall not exceed the total amount owed by Supplier to Buyer at the time Buyer demands payment from its relevant Affiliates. No further instrument

or notice shall be required in order to exercise this assignment to Buyer and Supplier hereby releases the Affiliates of Buyer from any claim with respect to such receivables.

**15.5 Interest Upon Default.** Any and all amounts due to Buyer from Supplier shall accrue interest at an annual rate of LIBOR plus five percent (+5%), accrued on a monthly basis, from the date such payment is due until full payment.

**15.6 Infringement Claims of Third Parties.** If Supplier believes that the sale or use of any Product or Work Product or the performance of Services required by an

plus, comme l'exigent les Lois et Réglementations applicables. Si des erreurs ou manquements sont identifiés par un audit ou autrement, le Fournisseur prendra sans tarder des mesures correctives en informera l'Acheteur

## 15 DROITS ET VOIES DE RECOURS

**151 Voies de recours cumulatives.** Les voies de recours de l'Acheteur, visées dans les présentes Conditions, sont cumulatives et s'ajouteront aux autres voies de recours dont l'Acheteur dispose en vertu du Contrat ou légalement.

**152 Paiement.** Toute somme due à l'Acheteur par le Fournisseur en vertu des présentes est payable à l'Acheteur dans les sept (7) jours à compter de la survenance de circonstances créant un droit de paiement par le Fournisseur en faveur de l'Acheteur.

**153 Compensation.** L'Acheteur peut retenir ou compenser tout futur paiement en faveur du Fournisseur avec toute somme excédentaire par rapport au montant dû au Fournisseur ou avec tout montant dû par le Fournisseur à l'Acheteur ou pour toute autre raison.

**154 Instructions irrévocables à des Filiales de l'Acheteur.** Dans l'éventualité où le Fournisseur serait redevable d'une quelconque somme à l'Acheteur en vertu du Contrat, il cède par les présentes à l'Acheteur les créances qu'il est en droit de recevoir des Filiales de l'Acheteur au moment où cette somme devient exigible et payable. Cette cession ne peut pas excéder le

Order may infringe the intellectual property rights of third parties, Supplier shall, at its own expense, either (i) obtain for Buyer and its customers, the right to continue using such Product or Work Product, (ii) replace such Product or Work Product with a substantially identical product that is functionally equivalent and non-infringing, (iii) modify the Product or Work Product (if possible) so that it becomes non-infringing, provided no loss of anticipated benefit is received by Buyer, or (iv) modify the method of performance of Services to a non-infringing method, or (v) remove or not provide such Product or Work Product and refund to Buyer the full price, including transportation and installation costs (where applicable), of any such Product or Work Product; provided, however, if any of the foregoing are proposed by Supplier as a means of settling an infringement action against Buyer for which Supplier is providing a defense, Buyer shall have the right to approve any settlement prior to it becoming final; and provided further that Supplier shall have received Buyer's prior written approval of the remedies described in clauses (ii) through (iv) above.

## **16 GOVERNING LAW AND DISPUTE RESOLUTION**

montant total dû par le Fournisseur à l'Acheteur au moment où ce dernier demande le paiement à ses Filiales concernées. Aucun autre instrument ou notification ne sera requis pour exercer cette cession à l'Acheteur et le Fournisseur dégage ainsi les Filiales de l'Acheteur de toute réclamation concernant de telles créances.

**155 Intérêts en cas de défaut de paiement.** Tous les montants quelconques dus à l'Acheteur par le Fournisseur seront porteurs d'intérêts au taux LIBOR annuel, majoré de cinq pour cent (+ 5%), cumulés sur une base mensuelle, à compter de la date d'échéance du paiement jusqu'au paiement intégral.

**156 Réclamations de Tierces parties pour violation.** Si le Fournisseur estime qu'il se peut que la vente ou l'utilisation de tout Produit ou Produit du Travail ou l'exécution de Services requise par une Commande enfreigne les droits de propriété intellectuelle de tierces parties, le Fournisseur doit, à ses frais, soit (i) obtenir pour l'Acheteur et ses clients, le droit de continuer à utiliser ce Produit ou Produit du travail, soit (ii) remplacer ce Produit ou Produit du Travail par un produit substantiellement identique, fonctionnellement équivalent et ne constituant pas une violation, (iii) modifier le Produit ou le Produit du Travail (si possible) afin qu'il ne soit plus constitutif d'une violation, à condition toutefois que l'Acheteur ne subisse aucune perte de bénéfice escompté, ou (iv) remplacer la méthode d'exécution de Services par une

**16.1 Governing Law and Waiver of Sovereign Immunity.** The validity, interpretation and construction of the Contract and the rights and obligations of the parties shall be governed by and construed in accordance with the law of the state or country where Buyer's principal place of business is located, without reference to its principles of conflicts laws. Buyer and Supplier agree that the UN Convention on Contracts for the International Sale of Goods does not apply.

**16.2 Internal Resolution.** Supplier and Buyer shall use reasonable efforts to resolve any dispute which may arise under these Conditions through good faith negotiations. Each party shall nominate a senior representative of its management to meet at any mutually agreed location to resolve a dispute. In the event that negotiations do not result in a mutually acceptable resolution, the dispute shall be handled in accordance with Section [16.3](#).

**16.3 Exclusive Jurisdiction.** Supplier and Buyer hereby acknowledge and submit to the sole and exclusive jurisdiction of the competent court in the city and state or country where the principal offices of Buyer are situated at the time of dispute.

**16.4** In the event of any dispute, Supplier shall not suspend the supply of Products or performance of Services,

méthode non frauduleuse, ou (v) retirer ou ne pas fournir ledit Produit ou Produit du Travail et rembourser à l'Acheteur l'intégralité du prix, y compris les frais de transport et d'installation (le cas échéant) d'un tel Produit ou Produit du Travail, à condition toutefois que, si l'un des remèdes ci-dessus est proposé par le Fournisseur comme moyen de régler une action en violation vis-à-vis de l'Acheteur, pour laquelle le Fournisseur fournit une défense, l'Acheteur aura le droit d'approuver tout règlement avant qu'il ne devienne définitif ; et à condition également que le Fournisseur ait reçu l'accord écrit préalable de l'Acheteur concernant les voies de recours décrites dans les clauses (ii) à (iv) ci-dessus.

## **16 DROIT APPLICABLE ET RÉOLUTION DE LITIGES**

**161 Droit applicable et abandon de l'Immunité souveraine.** La validité, l'interprétation et la structure du Contrat ainsi que les droits et obligations des parties seront régis et interprétés conformément au droit de l'État ou du pays où l'établissement principal de l'Acheteur est situé, sans référence à ses principes de droit des conflits. L'Acheteur et le Fournisseur conviennent que la Convention des Nations-Unies sur les Contrats de Vente internationale de Marchandises ne s'applique pas.

**162 Résolution interne.** Le Fournisseur et l'Acheteur mettront raisonnablement tout en œuvre pour résoudre, par le biais de négociations de bonne foi, tout litige qui

unless otherwise decided by a competent court.

## 17 MISCELLANEOUS

**17.1 Entire Order.** Each Order and these Conditions constitute the entire Contract between Supplier and Buyer for the purchase of Products and/or Services under the Order, and supersedes all prior negotiations, representations or other agreements, either oral or written related to the subject matter hereof.

**17.2 Order Assignment.** Supplier will not assign, pledge or transfer to any third party, by operation of law or otherwise, any rights or obligations hereunder without the prior written approval of Buyer. Any such assignment, pledge and/or transfer to a third party without Buyer's prior written approval will be voidable at the option of Buyer. Buyer may assign this Order or any of its rights or obligations hereunder to any of its Affiliates.

**17.3 Headings.** The headings and subheadings of articles and clauses of these Conditions or any Order, are used for convenience, ease of reference only, and shall not be used to construe or interpret the provisions of these Conditions or any Order.

**17.4 Severability.** If any provision or portion of these Conditions or any Order incorporating these Conditions shall be adjudged invalid, illegal or

pourrait survenir en vertu des présentes Conditions. Chaque partie désignera un cadre supérieur de sa direction et ces représentants se réuniront dans un lieu convenu d'un commun afin de résoudre un litige. Si les négociations n'aboutissent pas à un règlement mutuellement acceptable, le litige sera traité conformément à la Section [16.3](#).

**163 Jurisdiction exclusive.** Par les présentes, le Fournisseur et l'Acheteur reconnaissent et se soumettent à la seule et unique juridiction du tribunal compétent de la ville et de l'État ou du pays où sont établis les bureaux principaux de l'Acheteur au moment du litige

**164** En cas de litige quel qu'il soit, le Fournisseur ne suspendra pas la livraison de Produits ou l'exécution de Services, sauf décision contraire d'un tribunal compétent.

## 17 DIVERS

**171 Commande dans son intégralité.** Chaque Commande et les présentes Conditions constituent le Contrat dans son intégralité entre le Fournisseur et l'Acheteur pour l'achat de Produits et/ou de Services en vertu de la Commande, et remplacent toutes négociations, déclarations ou tous autres accords antérieurs, verbaux et écrits, se rapportant à son objet.

**172 Cession d'une Commande.** Le Fournisseur ne cédera pas, ne mettra pas en gage ou ne transférera pas à une quelconque tierce partie, du fait de la loi ou autrement, des droits ou obligations quels qu'ils soient visés dans

unenforceable by a court of competent jurisdiction or by operation of any applicable law, that provision or portion of these Conditions or the Order shall be deemed omitted and the remaining provisions shall remain in full force and effect.

**17.5 Waiver.** No waiver by a party of a right or default under these Conditions permitting Buyer to obtain Products through the issuance of Orders or the Contract formed by each Order shall be effective unless in writing. No such waiver shall be deemed a waiver of any subsequent right or default of a similar nature or otherwise.

**17.6 Further Assurance.** Supplier undertakes at the request of Buyer to do all such acts and to execute all such documents as Buyer may from time to time require in order to allow Buyer to carry out the provisions of these Conditions or any Order, or to bring them into full force and effect.

**17.7 Notices.** All notices and other communications required or permitted hereunder to be given to Buyer or Supplier shall be in writing and include the applicable Order number together with Buyer's material symbols or other code numbers when furnished by Buyer and shall be delivered by email, fax or mailed by registered or certified mail, postage prepaid, or otherwise delivered by hand or by messenger, to the relevant party's address set forth

les présentes sans l'accord écrit préalable de l'Acheteur. Une telle cession, mise en gage et/ou un tel transfert à une tierce partie sans l'accord écrit préalable de l'Acheteur seront annulables au choix de l'Acheteur. L'Acheteur peut céder cette Commande ou l'un de ses droits ou obligations découlant des présentes à une quelconque de ses Filiales.

**173 Titres.** Les titres et sous-titres des articles et des clauses des présentes Conditions ou de toute Commande sont utilisés à des fins de commodité et de facilité de référence et ne seront pas utilisés pour interpréter les dispositions des présentes Conditions ou de toute Commande.

**174 Indépendance des clauses.** Si une disposition ou une partie des présentes Conditions ou une Commande incorporant ces Conditions est jugée invalide, illégale ou inapplicable par un tribunal compétent ou en vertu de toute loi en vigueur, cette disposition ou cette partie des présentes Conditions ou de la Commande sera réputée avoir été omise et les autres dispositions resteront pleinement en vigueur.

**175 Clause de renonciation.** Aucune renonciation par une partie à un droit ou à un manquement en vertu des présentes Conditions, permettant à l'Acheteur d'obtenir des Produits par le biais de Commandes ou du Contrat formé par chaque Commande, ne sera effective que si elle fait l'objet d'un écrit. Aucune renonciation de ce type ne sera assimilée à une renonciation à tout droit ou

above or such other address with respect to a party as such party shall notify each other party in writing as above provided. Any notice sent in accordance with this Section 17.7 shall be effective (i) if airtailed, five (5) days after mailing, (ii) if sent by messenger, upon delivery, and (iii) if sent via Facsimile or E-Mail, upon transmission of electronic confirmation of receipt or (if transmitted and received on a non-business day) on the first business day following transmission of electronic confirmation of receipt.

**17.8 Priority of Documents.** The Order shall be construed as complementary of these Conditions and any technical or other document by Buyer, however, in the event of any discrepancy, the documents shall be construed in the following order where the first document prevails over the document following it and so forth: (i) in the event that the parties to the Order have entered into a specific written contract pursuant to which the Order is issued, the terms of such contract shall prevail, (ii) the Order, (iii) these Conditions, the definitions in the INCOTERMS, (v) other documents descriptive of the Product or Services to be provided incorporated into the Contract by reference in the Order, provided such other documents are technical and do not change the rights or obligations of the parties. If Supplier becomes aware of any

manquement ultérieur de nature similaire ou autre.

**17.6 Autre Assurance.** À la demande de l'Acheteur, le Fournisseur s'engage à accomplir tous les actes et à établir tous les documents que l'Acheteur peut exiger de temps à autre afin de lui permettre d'exécuter les dispositions des présentes Conditions ou de toute Commande, ou qu'elles soient pleinement en vigueur.

**17.7 Notifications.** Toutes les notifications et autres communications requises ou autorisées en vertu des présentes, à remettre à l'Acheteur ou au Fournisseur, feront l'objet d'un écrit et incluront le numéro de Commande applicable ainsi que les symboles matériels ou autres numéros de code de l'Acheteur, dans la mesure où ce dernier les a fournis, et seront envoyées par e-mail, télécopie ou courrier recommandé ou certifié, port payé, ou remises en main propre ou par messenger, à l'adresse de la partie concernée indiquée ci-dessus ou à toute autre adresse d'une partie dont celle-ci informera l'autre partie par écrit de la manière indiquée ci-dessus. Toute notification envoyée conformément à la présente Section 17.7 sera effective (i) cinq (5) jours après l'envoi du courrier, si elle est envoyée par poste aérienne, (ii) lors de la livraison, si elle est envoyée par messenger et (iii) si elle est envoyée par télécopie ou par e-mail, lors de la transmission de l'accusé de réception électronique ou (si elle est transmise et reçue un jour non ouvrable) le premier jour ouvrable suivant la transmission de l'accusé de réception électronique.

ambiguities, issues or discrepancies between this Order and any specification, design or other technical requirement applicable to this Order, Supplier will immediately submit the matter to Buyer for resolution.

**17.9 Survival.** Any termination or expiration of this Contract for any reason shall not limit Supplier's warranties, obligations or liabilities given or arising prior to such termination or cancellation. For the avoidance of doubt, except as otherwise expressly provided, termination or expiration of this Contract, irrespective of the cause, shall not affect any rights or obligations which, from the context thereof, are intended to survive termination or expiration of this Contract.

**17.10 English Language.** The English version of this Contract shall be the official version of this Contract and any translation into any other language shall not be an official version thereof, and in the event of any conflict in interpretation between the English version and such translation, the English version shall control.

#### ADDENDUM I

**If the Product being purchased is a Special Ordered Product, the following Conditions apply in addition to the General Conditions set forth above:**

1. In the event that Buyer orders Special Ordered

**178 Priorité des Documents.** La Commande sera interprétée comme un complément des présentes Conditions et de tout document technique ou autre de l'Acheteur. Toutefois, en cas de divergence, les documents seront interprétés dans l'ordre suivant, étant entendu le premier document prévaudra sur le document qui le suit, etc. : (i) dans le cas où les parties à la Commande ont conclu un contrat écrit spécifique en vertu duquel la Commande est émise, les modalités de ce contrat prévaudront, (ii) la Commande, (iii) les présentes Conditions, (iv) les définitions figurant dans les INCOTERMS, (v) les autres documents descriptifs du Produit ou des Services à fournir, incorporés dans le Contrat par référence dans la Commande, à condition toutefois que ces autres documents soient techniques et ne modifient en rien les droits ou obligations des parties. Si le Fournisseur prend connaissances d'ambiguïtés, de problèmes ou de divergences entre cette Commande et toute

spécification, tout concept ou toute autre exigence technique applicable à cette Commande, le Fournisseur soumettra immédiatement le problème à l'Acheteur pour résolution.

**179 Survie.** Une résiliation ou expiration du présent Contrat, quelle qu'en soit la raison, ne limitera en aucune manière les garanties, obligations ou responsabilités du Fournisseur accordées ou en découlant avant cette résiliation ou expiration. Afin de dissiper tout doute, à défaut de disposition explicite

Products, Supplier shall deliver to Buyer, prior to manufacture, drawings and all other relevant information pertaining to the design of such Products utilizing the specifications provided by Buyer (hereinafter, the “**Design Documents**”). Such drawings and information shall be delivered to Buyer within the period set forth in the relevant Order. In the event that Buyer has comments to the Design Documents, Supplier and Buyer shall confer between them to revise the Design Documents until the Parties reach agreed upon Design Documents. Supplier shall manufacture the Special Ordered Products in accordance with the Design Documents as approved by Buyer in writing. Approval by Buyer of the Design Documents shall not relieve Supplier of its responsibilities, warranties and liability under the Contract or under Applicable Law and Regulations.

2. Notwithstanding anything to the contrary above, Buyer shall, at all times, exclusively own all intellectual property rights anywhere in the world with respect to, and Supplier hereby transfers to Buyer, any intellectual property right Supplier may have and hereby waives any moral rights regarding, all Design Documents, drawings, field notes, specifications, software, and any other document and material, whether written, audio, or

autre, la résiliation ou l’expiration du présent Contrat, quelle qu’en soit la cause, n’affectera en rien les droits et obligations qui, au vu de leur contexte, sont censés survivre à la résiliation ou à l’expiration du présent Contrat.

- 17.10 Langue anglaise.** La version anglaise du présent contrat sera sa version officielle et toute traduction dans une autre langue n’en constituera pas une version officielle. En cas de conflit d’interprétation entre la version anglaise et cette traduction, la version anglaise prévaudra.

#### **ANNEXE I**

**Si le Produit acheté est un Produit spécial commandé, les Conditions suivantes s’appliqueront en plus des Conditions générales énoncées ci-dessus :**

1. Dans le cas où l’Acheteur commande des Produits Spéciaux, le Fournisseur transmettra à l’Acheteur, avant la fabrication, les croquis et toutes autres informations pertinentes relatives à la conception de tels Produits en utilisant les spécifications fournies par l’Acheteur (ci-après, les « **Documents de conception** »). Ces croquis et informations seront remis à l’Acheteur dans le délai indiqué dans la Commande concernée. Dans la mesure où l’Acheteur a des commentaires concernant les Documents de Conception, le Fournisseur et l’Acheteur se concerteront pour revoir les Documents de Conception jusqu’à ce que les Parties arrivent à un accord concernant lesdits documents. Le Fournisseur fabriquera les Produits

video or in any other media, and all other intellectual property made or developed by Supplier as a result of performing under an Order but only to the extent (i) specifically described as a deliverable in such Order, (ii) resulting solely from performance of the Order or (iii) containing intellectual property or Confidential Information of Buyer, all of which shall collectively be deemed as “work made for hire”.

3. To the extent that Supplier creates or develops any inventions, discoveries or improvements, including without limitation, patents, industrial designs, technical information, know-how, processes of manufacture or other intellectual property (collectively, “**Inventions, Discoveries or Improvements**”) arising from Supplier’s use of Buyer’s Confidential Information in the performance of Supplier’s obligations under this Contract, Supplier shall: (i) assign to Buyer each such Inventions, Discoveries or Improvements (whether or not patentable) that is conceived or first reduced to practice by Supplier, or by any person employed by or working under the direction of Supplier, in connection with Supplier’s use of Buyer’s Confidential Information; and (ii) promptly disclose in an acceptable form to Buyer all such

spéciaux conformément aux Documents de Conception approuvés par écrit par l’Acheteur. L’approbation par l’Acheteur des Documents de Conception ne dégage pas le Fournisseur de ses responsabilités et garanties en vertu du Contrat ou des Lois et Réglementations applicables.

2. Nonobstant toutes dispositions contraires ci-dessus, l’Acheteur sera, à tout moment, le propriétaire exclusif de tous les droits de propriété intellectuelle, où que ce soit dans le monde entier, et le Fournisseur cède par les présentes à l’Acheteur tous droits de propriété intellectuelle que le Fournisseur pourrait avoir et renonce à tous droits moraux se rapportant à tous les Documents de Conception, croquis, notes de terrain, spécifications, logiciels, et à tout autre document et matériel, qu’ils soient écrits, audio, vidéo ou sur tout autre support, de même qu’à toute autre propriété intellectuelle, créés ou développés par le Fournisseur à la suite de son exécution en vertu d’une Commande, mais uniquement dans la mesure (i) ces éléments sont spécifiquement décrits comme des éléments livrables dans une telle Commande, (ii) résultent exclusivement de l’exécution de la Commande ou (iii) contiennent une propriété intellectuelle ou des Informations confidentielles de l’Acheteur, qui seront tous collectivement réputés être des « travaux sur commande ».
3. Dans la mesure où le Fournisseur crée ou développe des inventions, des découvertes ou des améliorations, y compris mais sans s’y limiter, des brevets, croquis industriels, informations techniques, un savoir-faire, des procédés de fabrication ou toute autre propriété

Inventions, Discoveries or Improvements and cause Supplier's employees to sign any papers necessary to enable Buyer to obtain title to and to file applications for patents throughout the world. To the extent that any works of authorship (including, without limitation, software and computer programs) are created in the performance of Supplier's obligations under this Contract arising from use of Buyer's Confidential Information, such works shall be considered "works made for hire", and to the extent that such works do not qualify as "works made for hire", Supplier hereby assigns to Buyer all right, title, and interest in all copyrights and moral rights therein.

4. Buyer shall have the right to reject any manufacturing method or use of any equipment or materials in the manufacture of such Special Ordered Products. At the request of Buyer, Supplier shall use commercially reasonable efforts to expedite manufacture or assembly (as the case may be) of the Special Ordered Products or performance of Services.
5. If the Special Ordered Product includes equipment, Buyer will have the right, however not the obligation, to inspect any materials, protocols, manufacture, assembly and/or installation of any

intellectuelle (collectivement, « **Inventions, Découvertes ou Améliorations** ») résultant de l'utilisation par le Fournisseur d'Informations confidentielles de l'Acheteur dans l'exécution de ses obligations en vertu du présent contrat, le Fournisseur doit : (i) céder à l'Acheteur chacune de ces Inventions, Découvertes ou Améliorations (qu'elles soient ou non brevetables) conçues ou mises en pratique pour la première fois par le Fournisseur, ou par toute personne employée par ou travaillant sous la direction du Fournisseur, en relation avec l'utilisation d'Informations confidentielles de l'Acheteur ; et (ii) divulguer à l'Acheteur, sans tarder et sous une forme acceptable toutes ces Inventions, Découvertes ou Améliorations et veiller à ce que les employés du Fournisseur à signent tous les documents nécessaires pour permettre à l'Acheteur d'obtenir le titre de propriété et de déposer les demandes de brevets dans le monde entier. Dans la mesure où des œuvres originales quelles qu'elles soient (y compris mais sans s'y limiter des logiciels et programmes informatiques) sont créées dans le cadre de l'exécution des obligations du Fournisseur en vertu du présent Contrat, découlant de l'utilisation d'Informations confidentielles de l'Acheteur, ces œuvres seront considérées comme des « travaux sur commande » et, dans la mesure où elles ne sont pas considérées comme des « travaux sur commande », le Fournisseur cède par les présentes à l'Acheteur tous les droits, titres et intérêts relatifs à tous les droits d'auteur et droits moraux.

and all such equipment including in any place where work is being performed with respect to such Special Ordered Products.

6. Prior to completing the manufacture of any Special Ordered Product or component thereof which includes parts which are not visually accessible after completion of such manufacture, Supplier shall inform Buyer, in advance, to enable Buyer to inspect such parts or the method of their assembly. Buyer shall give Supplier a reasonable advance notice of such inspection. Such inspection may be performed by any person designated by Buyer and notified to Supplier.
7. In addition to other insurance required elsewhere in this Contract, Supplier shall procure, at a minimum, any statutory coverage including worker's compensation (or equivalent) in accordance with the laws where the Product is produced, a primary third party commercial general liability policy, that includes coverage for blanket contractual liability assumed hereunder, in an amount which shall be of no less than US \$3,000,000 per event. This primary general liability policy limit may be satisfied by aggregating with an Umbrella Insurance policy that follows the form of the primary policy, but the primary general liability policy limit cannot be less than US \$1,000,000 per occurrence. All commercial general liability insurance policies carried by Supplier required hereunder shall name the Buyer as an additional

4. L'Acheteur aura le droit de refuser toute méthode de fabrication ou utilisation de tout équipement ou de matériels dans la fabrication de tels Produits spéciaux. À la demande de l'Acheteur, le Fournisseur mettra raisonnablement tout en œuvre d'un point de vue plan commercial pour accélérer la fabrication ou l'assemblage (selon le cas) des Produits spéciaux commandés ou l'exécution des Services.
5. Si le Produit spécial commandé comprend un équipement, l'Acheteur aura le droit, mais pas l'obligation, d'inspecter tous les matériels, protocoles, la fabrication, l'assemblage et/ou l'installation de tout équipement de ce type, y compris à tout endroit où des travaux sont effectués concernant ces Produits spéciaux commandés.
6. Avant d'achever la fabrication d'un Produit spécial commandé ou d'un composant de celui-ci, comprenant des pièces qui ne sont pas visuellement accessibles après l'achèvement de cette fabrication, le Fournisseur informera l'Acheteur au préalable afin de permettre à celui-ci d'inspecter ces pièces ou leur méthode d'assemblage. L'Acheteur enverra au Fournisseur une notification préalable de cette inspection dans des délais raisonnables. Cette inspection peut être effectuée par

insured and all workers compensation (or equivalent) and Employers Liability insurance policies shall include a waiver of subrogation (if allowable by law) against the Buyer. The policies required by the Supplier shall apply as primary and noncontributory with respect to any other insurance maintained by the Buyer. Supplier shall deliver to Buyer a certificate of insurance issued by its insurer evidencing the required coverage and meeting the conditions set forth in this Contract.

## ADDENDUM II

**If the Order includes Services to be performed at a site owned or operated by Buyer or its Affiliate (“On Site Services”), the following Conditions shall apply in addition to the General Terms and Conditions:**

1. Supplier shall appoint a project manager whose contact details shall be delivered to Buyer in advance (“**Project Manager**”). The Project Manager shall be responsible for the performance of the On Site Services at the place owned or

toute personne désignée par l’Acheteur et notifiée au Fournisseur.

7. En plus de toute autre assurance requise ailleurs dans le présent Contrat, le Fournisseur souscrira au minimum à une couverture légale, y compris l’indemnisation des travailleurs (ou une couverture équivalente) conformément aux lois du lieu de production du Produit, à une police de responsabilité commerciale générale principale de tierce partie, qui inclut une couverture pour la responsabilité contractuelle globale présumée en vertu des présentes, d’un montant qui ne sera pas inférieur à 3.000.000 USD par événement. Cette limite de police de responsabilité générale principale peut être satisfaite en y ajoutant une police d’assurance parapluie conforme à la forme de la police générale principale, mais la limite de la police de responsabilité générale principale ne peut pas être inférieure à 1.000.000 USD par événement. Toutes les polices d’assurance de responsabilité commerciale générale contractées par le Fournisseur et requises par les présentes désigneront l’Acheteur comme assuré supplémentaire et toutes les compensations des travailleurs (ou l’équivalent) et les polices d’assurance Responsabilité d’Employeurs comprendront une clause de renonciation à la subrogation (si la loi le permet) à vis-à-vis de l’Acheteur. Les polices requises par le Fournisseur s’appliquent à titre principal et non contributif à l’égard de toute autre assurance souscrite par l’Acheteur. Le Fournisseur remettra à l’Acheteur un certificat d’assurance délivré par son assureur, attestant de la couverture requise et satisfaisant aux conditions visées

occupied by Buyer (“Site”) and for the fulfillment of all safety, environmental protection and all other Applicable Laws and Regulations by all of the personnel of Supplier present at the Site. Supplier shall not replace the Project Manager without the prior written consent of Buyer. The Project Manager shall be at the Site at all times when any On Site Services are performed at the Site.

2. In addition, Supplier shall employ all personnel required under Applicable Law and Regulations for the performance of On Site Services. Such personnel shall have all the qualifications, registrations, licenses and permits required by Applicable Law and Regulations.
3. Supplier shall, and shall cause its officers, employees and anyone on behalf of Supplier performing On Site Services to comply, at all times, with all of Buyer's requirements with respect to safety, security and environmental protection.
4. Upon request of Buyer, and at no cost or expense to Buyer, Supplier shall promptly remove from Buyer's premises any person performing On Site Services who violates any Applicable Law and Regulation, or requirements of Buyer regarding safety, health, environmental protection or the Code of Ethics or is otherwise objectionable to Buyer for any reason not otherwise prohibited by

dans le présent Contrat.

## ANNEXE II

**Si la Commande inclut des Services devant être exécutés sur un site appartenant à l’Acheteur ou à ses Filiales ou exploité par ceux-ci (« Services sur Site »), les Conditions suivantes s’appliqueront en sus des Conditions générales :**

1. Le Fournisseur désignera un Chef de Projet dont les coordonnées seront communiquées au préalable à l’Acheteur (« **Chef de projet** »). Le Chef de Projet sera responsable de l’exécution des Services sur Site sur le site appartenant à l’Acheteur ou occupé par celui-ci (le « **Site** ») et du respect de toutes les Lois et Réglementations en matière de sécurité et de protection de l’environnement de même que de toutes autres Lois et Réglementations applicables par tous les membres du personnel du Fournisseur présents sur le site. Le Fournisseur ne remplacera pas le Chef de Projet sans l’accord écrit préalable de l’Acheteur. Le Chef de Projet sera sur le Site chaque fois que des Services sur Site y sont exécutés.
2. En outre, le Fournisseur emploiera tout le personnel

Applicable Law and Regulations.

5. Unless otherwise explicitly agreed by Buyer in writing, Buyer's operations will continue during the time when On Site Services are performed. Supplier shall take all the required measures not to damage such facilities in the performance of On Site Services and to protect persons from injury or death and property from damage during the performance of the On Site Services. Supplier hereby releases Buyer from any liability with respect to damages to equipment and materials of Supplier or of any third party acting on behalf of Supplier except to the extent arising out of Buyer's gross negligence or wilful misconduct.
6. Supplier shall not take pictures, film or make any recording in anyway, of the premises of Buyer or any part thereof, of any equipment, facility or plant at the premises of Buyer or of any employees of Buyer without the prior written consent of Buyer. Supplier is responsible for ensuring that its employees, subcontractors and anyone acting on behalf of Supplier shall abide by the provisions of this Section 6.
7. In addition to other insurance required elsewhere in this Contract, Supplier shall procure, at a minimum, any statutory coverage including worker's compensation (or equivalent) in accordance with

requis par les Lois et Réglementations applicables pour la prestation de Services sur Site. Ce personnel disposera de l'ensemble des qualifications, enregistrements, licences et permis requis par les Lois et Réglementations applicables.

3. Le Fournisseur se conformera, à tout moment, à toutes les exigences de l'Acheteur en matière de sécurité, de sûreté et de protection de l'environnement et veillera à ce que ses cadres, employés et toute personne agissant au nom du Fournisseur et exécutant des Services sur Site fassent de même.
4. À la demande de l'Acheteur, et sans frais ou dépenses pour ce dernier, le Fournisseur doit écarter sans tarder des locaux de l'Acheteur toute personne exécutant des Services sur Site qui enfreint les Lois et Réglementations applicables quelles qu'elles soient ou les exigences de l'Acheteur en matière de sécurité, de santé, de protection de l'environnement ou le Code d'Éthique ou agit de manière répréhensible de l'avis de l'Acheteur pour toute raison non interdite autrement par les Lois et Réglementations applicables.
5. À défaut d'accord écrit autre par l'Acheteur, ses opérations se poursuivront pendant la période où des Services sur Site sont exécutés. Le Fournisseur prendra toutes les mesures nécessaires pour ne pas endommager les installations lors de l'exécution de Services sur Site et pour protéger les personnes contre des blessures ou un décès et la propriété contre les dommages lors de l'exécution de Services sur Site. Par les présentes, le

the laws where the Product is produced or the On Site Services are being performed, Employer's Liability Insurance with limits not less than US \$500,000 per occurrence, an automobile insurance policy with a US\$500,000 combined single limit per occurrence and a primary third party commercial general liability policy, that includes coverage for blanket contractual liability assumed hereunder, in an amount which shall be of no less than US \$3,000,000 per event. This primary general liability policy limit may be satisfied by aggregating with an Umbrella Insurance policy that follows the form of the primary policy, but the primary general liability policy limit cannot be less than US \$1,000,000 per occurrence. All automobile and commercial general liability insurance policies carried by Supplier required hereunder shall name the Buyer as an additional insured and all workers compensation (or equivalent) and Employers Liability insurance policies shall include a waiver of subrogation (if allowable by law) against the Buyer. The policies required by the Supplier shall apply as primary and noncontributory with respect to any other insurance maintained by the Buyer. Supplier shall deliver to Buyer a certificate of insurance issued by its insurer evidencing the required coverage and meeting the conditions set forth in this Contract.

Fournisseur dégage l'Acheteur de toute responsabilité en ce qui concerne des dommages causés à l'équipement et aux matériels du Fournisseur ou de toute tierce partie agissant au nom du Fournisseur, sauf dans la mesure où ils résultent d'une négligence grave ou d'une faute intentionnelle de la part de l'Acheteur.

6. Le Fournisseur ne réalisera pas des photos, films ou enregistrements de quelque manière que ce soit des locaux de l'Acheteur ou d'une partie de ceux-ci, de tout équipement, installation ou matériel présents dans les locaux de l'Acheteur ou de l'un de ses employés sans l'accord écrit préalable de l'Acheteur. Le Fournisseur veillera à ce que ses employés, ses sous-traitants et quiconque agissant en son nom se conforment aux dispositions de la présente Section 6.

7. En plus d'une autre assurance requise ailleurs dans le présent contrat, le Fournisseur souscrira au moins à une couverture légale, y compris l'indemnisation des travailleurs (ou une couverture équivalente) conformément aux lois en vigueur sur le lieu de fabrication des Produits ou de l'exécution de Services sur Site, à une assurance Responsabilité de l'Employeur avec des limites ne pouvant être inférieures à 500.000 USD par événement, à une police d'assurance automobile assortie d'une limite unique combinée de 500.000 USD par événement et à une police responsabilité générale commerciale principale de tierce partie, qui inclut une couverture pour la responsabilité contractuelle globale présumée aux termes des présentes, d'un montant ne pouvant pas être inférieur à 3.000.000 USD par

8. Supplier agrees in its performance of On Site Services to cooperate with other contractors, suppliers and anyone acting on behalf of Buyer working or supervising at the premises where such On Site Services are performed.
9. In the event of Buyer cancels an Order due to a material breach by Supplier, Buyer shall have a lien on any and all equipment, materials and/or property owned by Supplier and located within Buyer's premises, which Buyer may use until completion of On Site Services or until repayment of Buyer's damages. If such damages are not paid to Buyer within thirty (30) days of Buyer issuing an invoice to Supplier, Buyer shall have the option of enforcing its lien by means of selling such equipment, materials and/or property, in whole or in part.

événement. Cette limite de police de responsabilité générale principale peut être satisfaite en y ajoutant une police d'assurance parapluie conforme à la forme de la police principale, mais la limite de police de responsabilité générale principale ne peut pas être inférieure à 1.000.000 USD par événement. Toutes les polices d'assurance automobile et de responsabilité commerciale générale contractées par le Fournisseur et requises par les présentes désigneront l'Acheteur comme assuré supplémentaire et toutes les compensations des travailleurs (ou l'équivalent) et les polices d'assurance Responsabilité d'Employeurs comprendront une clause de renonciation à la subrogation (si la loi le permet) vis-à-vis de l'Acheteur. Les polices requises par le Fournisseur s'appliqueront à titre principal et non contributif à l'égard de toute autre assurance souscrite par l'Acheteur. Le Fournisseur remettra à l'Acheteur un certificat d'assurance délivré par son assureur, attestant de la couverture requise et satisfaisant aux conditions visées dans le présent Contrat.

8. Le Fournisseur s'engage, dans l'exécution de Services sur Site, à coopérer avec d'autres entrepreneurs, fournisseurs et toute personne agissant au nom de l'Acheteur, chargés des travaux ou de la supervision, aux endroits où ces Services sur Site sont exécutés.
9. Au cas où l'Acheteur annule une Commande en raison d'une violation substantielle de la part du Fournisseur, l'Acheteur bénéficiera d'un privilège sur tous équipements, matériels et/ou biens appartenant au Fournisseur et situés dans les locaux de l'Acheteur, que

	<p>ce dernier pourra utiliser jusqu'à l'achèvement des Services sur Site ou jusqu'à l'indemnisation des dommages de l'Acheteur. Si ces dommages ne sont pas indemnisés à l'Acheteur dans les trente (30) jours suivant sa facture adressée au Fournisseur, l'Acheteur aura le choix de faire valoir son privilège en vendant tout ou partie de ces équipements, matériels et/ou biens.</p>
--	--

